



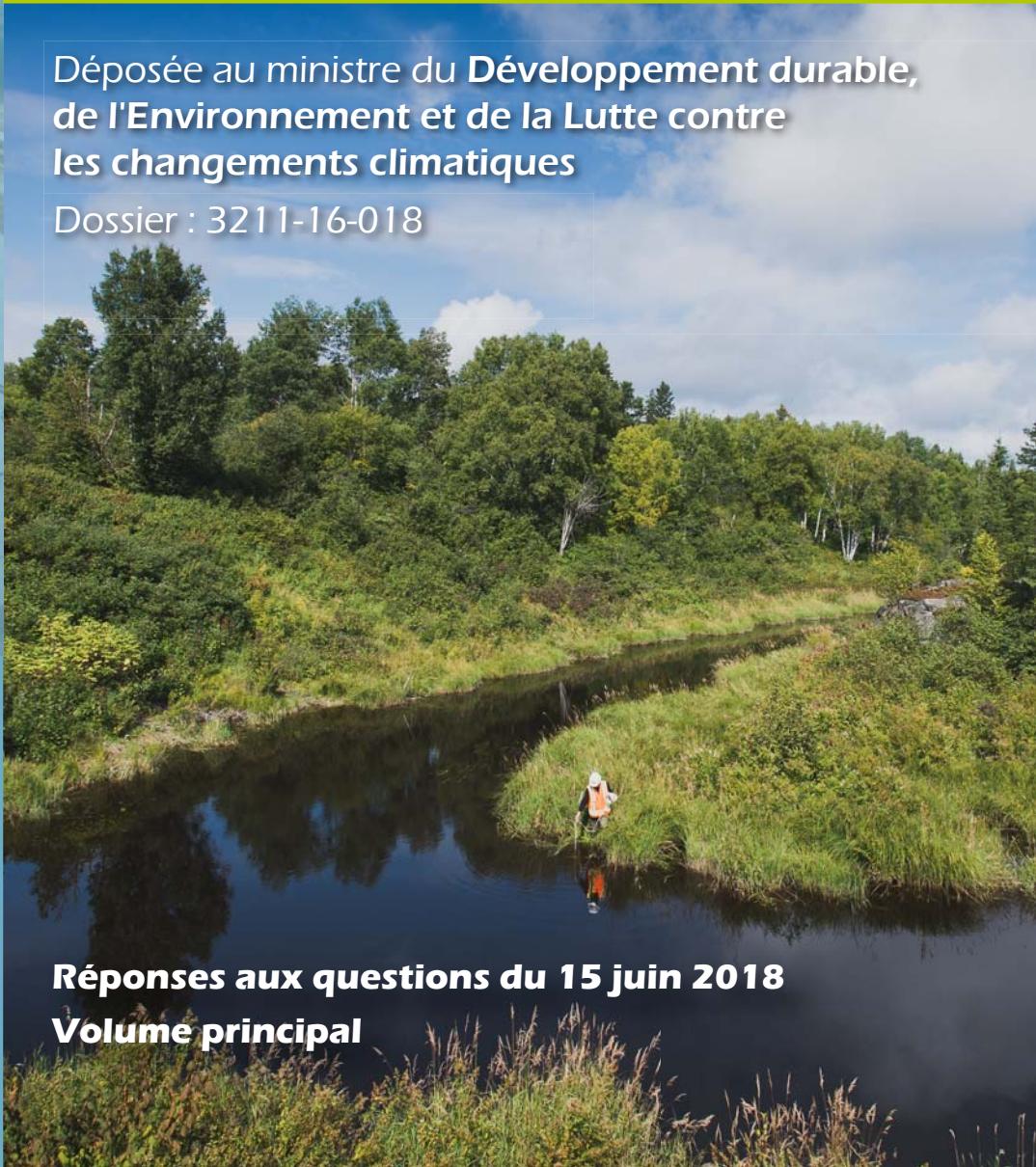
## ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet Horne 5, Rouyn-Noranda, Québec



Déposée au ministre du **Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Dossier : 3211-16-018



**Réponses aux questions du 15 juin 2018  
Volume principal**





# ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT PROJET HORNE 5, ROUYN- NORANDA, QUÉBEC

RESSOURCES FALCO LTÉE

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU 15 JUIN 2018

PROJET NO.: 151-11330-09  
DATE : JUILLET 2018



Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
(n° de dossier : 3211-16-018)

WSP CANADA INC.  
152, AVENUE MURDOCH  
ROUYN-NORANDA (QUEBEC) J9X 1E2

T +1 819 797-3222  
F +1 819 762-6640  
WSP.COM



## SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR :

RESSOURCES FALCO LTÉE



Hélène Cartier, ing. LL.B. ASC

Vice présidente, Environnement et  
développement durable

Le 26 juillet 2018

Date

WSP CANADA INC.



Carl Martin, M. Sc., biol.

Chargé de projet

Le 26 juillet 2018

Date

Le présent rapport a été préparé par WSP Canada Inc. pour le compte de RESSOURCES FALCO LTÉE conformément à l'entente de services professionnels. La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport incombe uniquement au destinataire prévu. Son contenu reflète le meilleur jugement de WSP Canada Inc. à la lumière des informations disponibles au moment de la préparation du rapport. Toute utilisation que pourrait en faire une tierce partie ou toute référence ou toutes décisions en découlant sont l'entièvre responsabilité de ladite tierce partie. WSP Canada Inc. n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages, s'il en était, que pourrait subir une tierce partie à la suite d'une décision ou d'un geste basé sur le présent rapport. Cet énoncé de limitation fait partie du présent rapport.

L'original du document technologique que nous vous transmettons a été authentifié et sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. Étant donné que le fichier transmis n'est plus sous le contrôle de WSP et que son intégrité n'est pas assurée, aucune garantie n'est donnée sur les modifications ultérieures qui peuvent y être apportées.

## MISE EN GARDE

En vertu d'une entente entre Falco et une tierce partie, Falco détient des droits sur les minéraux situés sous les 200 premiers mètres de la surface de la concession minière 156-PTB, où se trouve le gisement Horne 5. Falco détient également certains droits de surface entourant le puits Quemont No. 2 situé sur la concession minière 243. En vertu de cette entente, la propriété des concessions minières appartient à la tierce partie.

Afin d'accéder au projet Horne 5, Falco doit obtenir une ou plusieurs autorisations de la tierce partie, lesquelles ne peuvent être refusées sans motif raisonnable, mais qui peuvent être assujetties à des conditions que la tierce partie peut exiger à sa seule discrédition. Ces conditions peuvent inclure la fourniture d'un cautionnement d'exécution ou de couverture d'assurance en faveur de la tierce partie et l'indemnisation de la tierce partie par Falco. L'entente avec la tierce partie stipule, entre autres choses, qu'une autorisation doit être assujettie à des conditions raisonnables qui peuvent notamment inclure que les activités de Horne 5 seront subordonnées à l'utilisation actuelle des installations de surface par la tierce partie, laquelle aura préséance, telle que déterminée à la seule discrédition de cette tierce partie, sur de telles activités de Falco. Toute autorisation peut notamment prévoir l'accès et le droit d'utiliser l'infrastructure appartenant à la tierce partie, y compris le puits Quemont No. 2 (situé sur la concession minière 243 détenue par cette tierce partie), et certaines infrastructures souterraines spécifiques dans les anciennes mines de Quemont et Horne.

De plus, Falco devra acquérir un certain nombre de droits de passage ou autres droits de surface afin de construire et d'installer les conduites qui achemineront les résidus jusqu'aux installations de gestion de résidus miniers.

Bien que Falco estime qu'elle devrait être en mesure d'obtenir les autorisations requises de la tierce partie en temps opportun et d'acquérir les droits de passage et autres droits de surface requis, rien ne garantit que de telles autorisations, droits de passage ou droits de surface ne seront accordés, ou, que s'ils le sont, ils le seront à des conditions acceptables pour Falco et en temps opportun.

Falco note également que le calendrier estimatif proposé pour le commencement et l'achèvement de ces activités est toujours assujetti à des facteurs qui ne sont pas du ressort exclusif de Falco. Ces facteurs comprennent la capacité d'obtenir, selon des conditions acceptables pour Falco, le financement, les autorisations gouvernementales ainsi que les autorisations, droits de passage et droits de surface des autres tierces parties concernées.

Bien que Falco estime avoir pris des mesures raisonnables pour assurer la propriété de ses actifs, rien ne garantit que le titre de propriété d'un bien ne sera pas contesté ou remis en question.

La mise en garde ci-dessus qualifie dans son intégralité la divulgation contenue dans ce document.

# TABLE DES MATIÈRES

1	<b>ANALYSE DE RISQUES TECHNOLOGIQUES .....</b>	3
	<b>Section 3, Identification des éléments sensibles du milieu.....</b>	3
	<b>Section 3, Identification des éléments sensibles du milieu.....</b>	3
	<b>Section 4, Identification des risques externes .....</b>	3
	<b>Section 4, Identification des risques externes .....</b>	4
	<b>Section 5, Description des matières dangereuses et des équipements .....</b>	7
	<b>Section 5, Description des matières dangereuses et des équipements .....</b>	8
	<b>Section 5, Description des matières dangereuses et des équipements .....</b>	10
	<b>Section 5, Description des matières dangereuses et des équipements .....</b>	10
	<b>Section 6, Évaluation des scénarios d'accidents majeurs .....</b>	10
	<b>Section 6, Évaluation des scénarios d'accidents majeurs .....</b>	11
	<b>Section 6, Évaluation des scénarios d'accidents majeurs .....</b>	11
	<b>Section Références consultées.....</b>	11
	<b>Annexe A.....</b>	12
	<b>Autres commentaires .....</b>	12
2	<b>ÉTUDE DE FAISABILITÉ.....</b>	13
	<b>Section 16.2, Mécanique des roches .....</b>	13
	<b>Section 25.8, Environnement et restauration de site .....</b>	13
	<b>Section 25.17, Risques du projet et opportunités .....</b>	13
3	<b>AUTRES COMMENTAIRES.....</b>	15
	<b>QC-13 FICHES MSDS .....</b>	17

## TABLEAU

Tableau QC-6-1 : Liste des principaux produits chimiques entreposés ..... 9

---

**FIGURE**

Figure QC-2 : Éléments sensibles du milieu.....5

---

**ANNEXE**

QC-13                    Fiches MSDS

# MISE EN CONTEXTE

Le présent document est un complément de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) soumise en janvier 2018 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée (Falco) à Rouyn-Noranda.

Il contient les réponses à la seconde série de questions et commentaires (15 juin 2018) résultant de l'analyse sur la recevabilité de l'ÉIE effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette seconde série de questions vise tout particulièrement l'analyse de risques technologiques et l'étude de faisabilité du projet.

Pour faciliter la lecture du document, chacune des annexes porte le même numéro que la question à laquelle elle réfère. Il en est de même pour les tableaux, figures et cartes.

Également, mentionnons que les questions originales ont été reprises textuellement de façon à éviter toute erreur d'interprétation.



# RÉPONSES AUX QUESTIONS DU 15 JUIN 2018

## 1 ANALYSE DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

### SECTION 3, IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS SENSIBLES DU MILIEU

**QC-1** L'aquifère constitue également un élément sensible du milieu naturel. L'initiateur doit le mentionner à la section 3.2.

**REP-1** L'aquifère constitue généralement un élément sensible du milieu naturel. Toutefois, dans le contexte particulier du projet Horne 5, un déversement de produits chimiques n'atteindrait pas l'aquifère pour les raisons suivantes :

- Les activités de dénoyage de la mine abaissent de façon appréciable le niveau de la nappe phréatique.
- Les produits chimiques sont entreposés à l'intérieur ou dans des réservoirs extérieurs à l'intérieur d'un bassin de rétention (voir le tableau QC-6-1 à la réponse à la question QC-6). Ces rétentions confinent les déversements majeurs potentiels de produits chimiques.
- Les livraisons de produits chimiques et le chargement des réservoirs seront effectués sous surveillance.
- Les déversements potentiels de produits chimiques à l'extérieur des bassins de rétention seraient typiquement faibles et capturés par le système de drainage et ultimement le bassin de rétention des eaux de l'usine.
- L'usine mettra en place des mesures préventives et de contrôle pour l'entreposage et la manutention de produits chimiques afin de prévenir les déversements (voir section 13.5.3.1 de l'étude d'impact). Ces mesures incluent la formation des employés responsables de la manutention, les équipements d'intervention et la mise en place d'un plan des mesures d'urgence.
- Par ailleurs, dans le secteur à proximité de la mine et de l'usine de traitement du minerai, il faut souligner qu'il n'y a pas de puits privé d'approvisionnement en eau potable.

### SECTION 3, IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS SENSIBLES DU MILIEU

**QC-2** L'initiateur doit inclure les éléments suivants à la Figure 3 – Éléments sensibles du milieu :

- sentiers récrétouristiques du secteur, tels que les sentiers de motoneige, les sentiers de quad ainsi que la piste cyclable;
- la localisation des puits privés d'approvisionnement en eau potable.

**REP-2** La figure 3 de l'analyse de risques technologiques (addenda 1 de l'ÉIE) a été révisée pour inclure les sentiers récrétouristiques du secteur incluant les sentiers de motoneige ainsi que la piste cyclable actuelle et projetée dans le secteur de la voie de contournement (voir la figure QC-2). Le sentier de véhicules hors route (quad) est situé le long de la rue Perreault Est, à l'est du bassin Nord-Osisko, et n'apparaît donc pas sur la figure QC-2. Tel que mentionné à la réponse à la question QC-1, il n'y a pas de puits privé d'approvisionnement en eau potable dans le secteur à proximité de la mine et de l'usine de traitement du minerai.

### SECTION 4, IDENTIFICATION DES RISQUES EXTERNES

**QC-3** Les risques associés au transport des matières dangereuses ne sont pas abordés de façon suffisante dans l'étude. Considérant que des matières dangereuses vont transiger vers le site par la route et la voie ferrée, il serait pertinent de discuter des risques associés à un déversement ou à une fuite de matières dangereuses à la suite d'un accident à proximité du site. Si la responsabilité appartient aux sous-traitants chargés du

**transport, l'initiateur doit préciser quelles mesures il entend exiger de ses sous-traitants. Minimalelement, l'initiateur devra s'assurer que ses sous-traitants disposent d'un plan de mesure d'urgence efficient.**

**REP-3**

La section 5.2 de l'analyse de risques technologiques (addenda 1 de l'ÉIE) mentionne que le transport ferroviaire concerne le concentré de zinc et certains consommables comme le ciment et le laitier. Le transport ferroviaire ne concerne aucun des principaux produits chimiques entreposés à l'usine et listés au tableau 2 de l'analyse de risques technologiques. Par ailleurs, les convois circuleront à faible vitesse en ville et à l'usine de sorte que les déversements de matières sont peu probables.

Falco fera affaire avec des transporteurs spécialisés dans le transport des produits chimiques et vérifiera sur une base annuelle les questions de sécurité (ex. : statistiques d'accidents et d'incidents, plan de mesures d'urgence à jour). Falco exigera aux transporteurs des couvertures d'assurance suffisantes, soit une couverture minimale de 2 M\$ pour la responsabilité civile et une couverture minimale de 50 000 \$ pour la cargaison. Le transport des matières dangereuses par camions est régi par le *Règlement sur le transport des matières dangereuses* (RLRQ chapitre Q-2, r. 32), lequel exige du transporteur un plan d'intervention d'urgence. Le transporteur est responsable du transport sécuritaire des matières jusqu'à destination et, à ce titre, est responsable d'utiliser des unités conformes aux lois en vigueur. Le transporteur doit s'assurer que ses conducteurs possèdent les permis conformes aux lois en vigueur. A l'arrivée des matières à l'usine, Falco s'assurera que le contenu des convois soit intact, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de fuite ou d'altération. Pour conclure, Falco exigera dans ses contrats que les transporteurs utilisent la voie de contournement afin d'éviter les passages dans les quartiers résidentiels, ce qui réduira les risques des fuites accidentelles sur la population.

#### SECTION 4, IDENTIFICATION DES RISQUES EXTERNE

**QC-4**

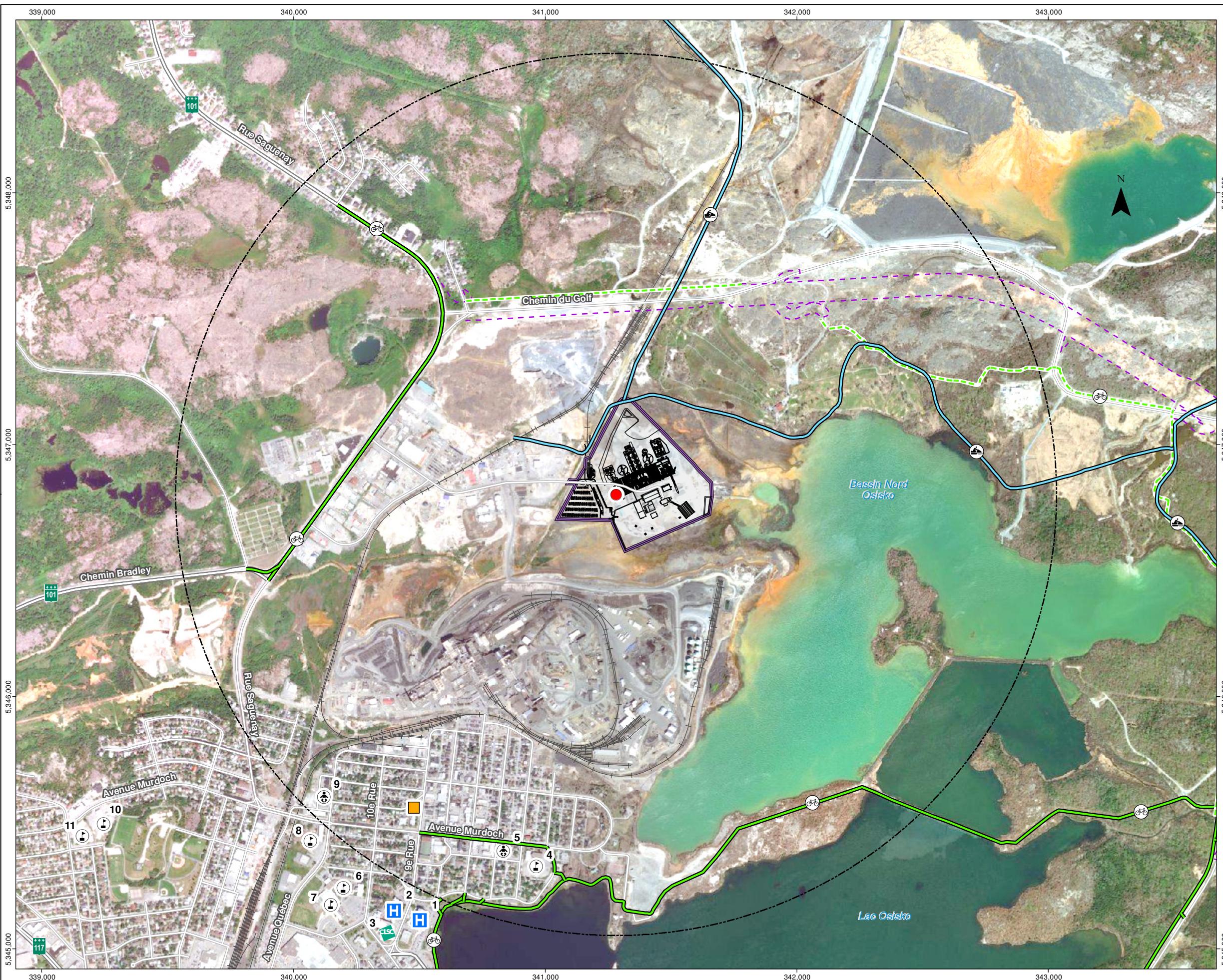
**L'étude ne mentionne pas la future voie de contournement de la ville de Rouyn-Noranda dont la mise en service est prévue à l'automne 2018. La voie sera située à proximité du projet Horne 5 et sera vraisemblablement empruntée pour le transport de produits chimiques et de carburants. Un segment de cette route, entre la rue Saguenay (route 101) et au nord-est du Club de golf Noranda, se trouve à l'intérieur de la zone d'effets pour un scénario normalisé d'une fuite majeure d'acide chlorhydrique (zone définie par la valeur AEGL<sup>1</sup> 1, vitesse de vent 1,5 m/s, stabilité F). Un autre segment se trouve dans la zone d'impact d'un nuage toxique de chlorure d'hydrogène (scénario d'une rupture du boyau de transfert d'un camion-citerne, vitesse de vent 1,5 m/s, stabilité F).**

**L'initiateur doit tenir compte de la voie de contournement de Rouyn-Noranda dans l'étude de risques technologiques. L'initiateur doit traiter des impacts que tout incident environnemental pourrait avoir sur la circulation routière de la voie de contournement étant donné le nombre élevé de véhicules qui emprunteront cette voie routière principale une fois complétée.**

**REP-4**

Comme mentionné, des voies de circulation principales seraient affectées, dans le cas du scénario normalisé, par une concentration légèrement supérieure à la valeur AEGL1, la concentration au-dessus de laquelle la population générale, individus sensibles inclus, pourrait présenter des signes d'inconfort notable, d'irritation ou tout autre signe non sensoriel et asymptomatique. Ces effets sont transitoires, non-invalidants et réversibles après cessation de l'exposition. Dans la perspective où les véhicules ne resteraient que quelques minutes dans la zone exposée au nuage toxique, les personnes exposées pourraient ressentir de l'inconfort ou de l'irritation sans atteinte à leurs capacités de conduire un véhicule. Par ailleurs, il est essentiel de rappeler ici que le scénario normalisé n'est pas le scénario recommandé par le CRAIM pour la coordination des mesures d'urgence. Il s'agit d'un scénario défini selon les conditions « normalisées », c'est-à-dire standardisées, afin de pouvoir établir un barème de comparaison entre des installations. Si les conséquences d'accidents, pour la valeur AEGL2, dépassent les limites de propriété, cela donne une indication que l'installation peut représenter un danger et qu'il est donc nécessaire d'évaluer plus en détail, avec des scénarios plus crédibles (les scénarios alternatifs), les conséquences d'accidents.

<sup>1</sup> AEGL : Seuils d'exposition au-dessus desquels des effets peuvent être observés (Acute Exposure Level Guideline).





Les intervenants en sécurité civile décideront du périmètre de sécurité nécessaire à maintenir en fonction des rayons de conséquences des scénarios alternatifs et de la météo. Ainsi, si le vent pousse le nuage毒ique vers la voie de contournement, la décision pourrait être d'interdire la circulation sur une portion de cette route, le temps que l'intervention soit complétée au niveau du déversement. L'impact sur la circulation routière dans les deux cas serait faible, d'une part, car une condition de stabilité F ne survient que la nuit, alors que la circulation est limitée favorisant un transit rapide et une faible exposition au nuage毒ique si aucun périmètre de sécurité n'est mis en place. D'autre part, la mise en place d'un périmètre de sécurité perturberait une faible circulation routière, et n'aurait plus lieu d'être le jour, alors que les zones d'effet ne toucheraient plus la voie de contournement, tel que l'indique la figure 5 de l'analyse de risques technologiques (addenda 1 de l'ÉIE).

## SECTION 5, DESCRIPTION DES MATIÈRES DANGEREUSES ET DES ÉQUIPEMENTS

### QC-5

L'initiateur prévoit l'utilisation du procédé de destruction des cyanures CARO. La concentration en cyanures totaux visée dans les résidus après traitement est de 10 ppm, mais l'initiateur souhaite atteindre une concentration de 5 ppm. Une faible concentration en cyanures totaux est cruciale, puisque les conduites traverseront plusieurs cours d'eau et un déversement de résidus cyanurés présente des risques importants sur la faune, la flore et l'approvisionnement en eau potable de la ville de Rouyn-Noranda. À titre de référence, le Règlement sur la santé et la sécurité au travail dans les mines appliqué par la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST) exige une concentration maximale de 50 ppm (0,005 %) dans les résidus utilisés pour le remblayage des excavations souterraines. La destruction des cyanures pourra se poursuivre au parc à résidus afin de respecter la norme de 1 ppm de cyanure à l'effluent fixée par la Directive 019.

L'initiateur doit spécifier quelle sera la concentration en cyanure dans les résidus pompés, les risques associés à un déversement de résidus cyanurés et les mesures d'atténuation mises en place.

### REP-5

La concentration de cyanure combiné visée pour les résidus pompés est de 5 ppm pour mieux être en mesure de respecter la limite de 10 ppm de cyanures totaux fixée par Falco. Plusieurs mesures de prévention font partie intégrante de la conception du projet et visent à diminuer les risques potentiels associés à la gestion des cyanures et des substances cyanurées telles que :

- L'adhésion de Falco au Code International du Cyanure (International Cyanide Management Code) mettant en place les bonnes pratiques et procédures requises pour une opération sécuritaire.
- Les mesures recommandées par le Guide de mise en œuvre pour le Code international de gestion du cyanure seront mises en place pour diminuer les risques de déversement à l'environnement ainsi que l'ampleur potentielle de l'impact en cas d'occurrence,
- Un plan de suivi et d'entretien rigoureux sera mis en place pour les installations du projet. Ce plan contiendra des procédures spécifiques et obligatoires pour la fréquence d'entretien des pompes et des conduites, les exigences au niveau de l'alimentation et tous les systèmes reliés, de près ou de loin, à la manutention d'un produit cyanuré. Le plan de gestion des cyanures inclura également un volet de formation du personnel et de l'élaboration d'un système de mise à jour de ces procédures. La gestion des déversements accidentels, que ça soit à l'usine, par les conduites ou les IGRM, fera partie intégrante du plan de gestion des cyanures ainsi des plans de mesures d'urgence lors d'un bris, à être développé en collaboration avec la ville de Rouyn-Noranda.
- Des procédures de contrôle et d'assurance de la qualité seront suivies pour l'aménagement des fondations ainsi que pour la construction des réservoirs de stockage et de mélange des cyanures, des IGRM, des installations de manutention des solutions et des systèmes de confinement du cyanure afin de garantir que les objectifs de conception ont été atteints. Les dossiers seront conservés afin de documenter le respect de ces procédures.

Par ailleurs, bien que l'étude de modélisation de l'effet d'une rupture de conduite (voir l'annexe QC-97 du document de réponses à la première série de questions) sur la qualité d'eau du lac Dufault ait démontré que la qualité d'eau ne dépasse pas les normes d'eau potable pour aucun des scénarios étudiés, plusieurs mesures de prévention seront mises en place pour diminuer les risques de déversement à l'environnement ainsi que l'ampleur potentielle de l'impact en cas d'occurrence, tel que :

- Les conduites de transport des résidus auront une double paroi et seront recouvertes d'un talus. Le revêtement intérieur des conduites sera compatible avec le cyanure et un pH élevé. Le sens du débit sera indiqué sur les conduites.
- Des mesures de détection des fuites sur les conduites de résidus et de l'eau de procédé.
- Instrumentation et transmission des données en direct afin de détecter toute anomalie des paramètres d'opération des conduites.

Il est à noter également que l'étude de bris de conduite a été faite pour le point de rupture constituant le scénario le plus défavorable de point de vue de l'impact potentiel sur la prise d'eau potable de la ville. De plus, neuf scénarios combinant les conditions hydrologiques et climatiques les plus défavorables aux divers bris plausibles ont été étudiés en simulation en 3D. La confiance dans les résultats obtenus est donc élevée tout en considérant que le potentiel de rupture des conduites compte tenu des mesures de prévention est très faible.

**RÉFÉRENCE :**

- INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE. 2009. *Guide de mise en œuvre pour le Code international de gestion du cyanure.* 35 p.

**SECTION 5, DESCRIPTION DES MATIÈRES DANGEREUSES ET DES ÉQUIPEMENTS**

**QC-6** **L'initiateur doit s'assurer que les noms des produits présentés au Tableau 2 correspondent aux noms des produits des fiches signalétiques présentées en annexe.**

**REP-6** Le tableau QC-6-1 ci-dessous a été revu pour présenter les produits dans l'ordre des fiches signalétiques présentées en annexe, en modifiant le nom au besoin ou en ajoutant la dénomination anglaise en italique si la fiche n'est pas disponible en français.

**Tableau QC-6-1 : Liste des principaux produits chimiques entreposés**

Produit	Utilisation	Consommation annuelle (t)	Quantité maximale entreposée (t)	Mode d'entreposage
Acide chlorhydrique (HCl) 10-35 % ( <i>Hydrochloric Acid</i> )	Pour le nettoyage du charbon (élimination des dépôts calcaires)	1 500	45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservoir extérieur (capacité de 43 m<sup>3</sup>)</li> <li>• Bassin de rétention de 48,9 m<sup>3</sup></li> </ul>
Acide sulfurique (H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> ) 93 % ( <i>Sulfuric Acid</i> )	Pour la préparation de l'acide de Caro servant à la destruction des cyanures	11 700	90	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservoir extérieur (capacité de 54,1 m<sup>3</sup>)</li> <li>• Bassin de rétention de 61,5 m<sup>3</sup></li> </ul>
Amyle xanthate de potassium (PAX) ( <i>Flottec PAX Collector</i> )	Agent collecteur de sulfure dans le circuit de flottation de pyrite	330	7,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sacs de 750 kg</li> </ul>
Antitartrate NALCO 9729 ( <i>Scale Control</i> )	Ajouté pour traiter les réservoirs de distribution des systèmes d'eau et le réservoir de solution de lixiviation	100	2,54	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GRV (totes) de 1 000 L</li> </ul>
Chaux calcique vive (CaO)	Modificateur de pH dans les circuits de flottation du cuivre et du zinc et dans les circuits de lixiviation	55 000	575	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Silo de 575 t</li> </ul>
Cyanure de sodium	Utilisé pour dissoudre l'or dans les circuits de lixiviation	6 000	51	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Briquettes dans isoconteneur de 17,3 t</li> <li>• Réservoirs de solution cyanurée</li> </ul>
Dithiophosphate AeroFloat 208 ( <i>Promoter, aqueous</i> )	Agent collecteur d'or dans le circuit de flottation du cuivre	150	3,45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GRV (totes) de 1 000 L</li> </ul>
Hydroxyde de sodium (NaOH) 50 % ( <i>Sodium Hydroxide</i> )	Pour la désorption du charbon	1 700	45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservoir intérieur (capacité de 32,4 m<sup>3</sup>)</li> <li>• Bassin de rétention de 36,8 m<sup>3</sup></li> </ul>
Méthyle Isobutyle Carbinol (MIBC)	Agent moussant utilisé dans les étapes de flottation	620	12,15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GRV (totes) de 1 000 L</li> </ul>
Oxygène liquide ( <i>Oxygen - refrigerated liquid</i> )	Agent oxydant lors de la lixiviation de l'or	2 900	150	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 réservoirs de 50 t</li> </ul>
Peroxyde d'hydrogène (H <sub>2</sub> O <sub>2</sub> ) 70 % ( <i>Hydrogen peroxide 70 %</i> )	Pour la préparation de l'acide de Caro servant à la destruction des cyanures	3 000	45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservoir extérieur (capacité de 38,4 m<sup>3</sup>)</li> <li>• Bassin de rétention de 43,7 m<sup>3</sup></li> </ul>
SIPX 85 % Q ( <i>Proxan-sodium 85 %</i> )	Agent collecteur de sulfure dans le circuit de flottation du cuivre et du zinc	360	6,75	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sacs de 750 kg</li> </ul>
Sulfate de cuivre (B)	Activant dans le circuit de flottation de zinc	1 500	12,75	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sac de 750 kg</li> </ul>
Floculant	Agent de floculation pour les différentes étapes d'épaississement	325	4,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sac de 500 kg</li> </ul>

## SECTION 5, DESCRIPTION DES MATIÈRES DANGEREUSES ET DES ÉQUIPEMENTS

**QC-7** Aux sections 5.1.1 à 5.1.6 et 5.1.8, l'initiateur doit mentionner le risque pour la vie aquatique si un produit atteint l'aquifère. Il devrait être mentionné que « le produit peut affecter la vie aquatique [...] si [...] l'aquifère est atteint ».

**REP-7** La mention « le produit peut affecter la vie aquatique [...] si [...] l'aquifère est atteint » ne s'applique pas dans le cas de l'usine de traitement de Falco. L'aquifère ne peut être atteint pour les raisons suivantes :

- Les activités de dénoyage de la mine abaissent de façon appréciable le niveau de la nappe phréatique.
- Les produits chimiques sont entreposés à l'intérieur ou dans des réservoirs extérieurs à l'intérieur d'un bassin de rétention (voir le tableau QC-6-1 à la réponse à la question QC-6). Ces rétentions confinent les déversements majeurs potentiels de produits chimiques.
- Les livraisons de produits chimiques et le chargement des réservoirs seront effectués sous surveillance.
- Les déversements potentiels de produits chimiques à l'extérieur des bassins de rétention seraient typiquement faibles et capturés par le système de drainage et ultimement le bassin de rétention des eaux pluviales de l'usine.
- L'usine mettra en place des mesures préventives et de contrôle pour l'entreposage et la manutention de produits chimiques afin de prévenir les déversements (voir la section 13.5.3.1 de l'ÉIE). Ces mesures incluent la formation des employés responsables de la manutention, les équipements d'intervention et la mise en place d'un plan des mesures d'urgence.

## SECTION 5, DESCRIPTION DES MATIÈRES DANGEREUSES ET DES ÉQUIPEMENTS

**QC-8** À la section 5.1.5 de l'étude, il est indiqué que : « La contamination (métaux lourds et leurs sels, poussières, huiles et graisses) du peroxyde d'hydrogène a le potentiel de créer une réaction exothermique de décomposition qui s'auto-accélère et qui peut mener à une explosion ». Dans le contexte où les dépositions atmosphériques de métaux lourds provenant de la Fonderie Horne sont importantes en périphérie de ses installations, l'initiateur doit indiquer s'il compte planter des mesures d'entretien supplémentaires, spécifiques au site, afin de prévenir la contamination des équipements en lien avec l'entreposage et le transfert du peroxyde d'hydrogène.

**REP-8** Falco apportera une attention particulière à cette question en inspectant et en nettoyant au besoin son réservoir de peroxyde d'hydrogène afin de prévenir la contamination des équipements en lien avec l'entreposage et le transfert du peroxyde d'hydrogène.

## SECTION 6, ÉVALUATION DES SCÉNARIOS D'ACCIDENTS MAJEURS

**QC-9** Selon le scénario normalisé – Acide Chlorhydrique présenté (section 6.7.1), une partie des résidences des quartiers résidentiels situées au nord et au sud, le club de golf Noranda, ainsi que les entreprises voisines au projet pourraient être exposées à des concentrations de chlorure d'hydrogène excédant la concentration AEGL-1 lors d'une fuite (scénario normalisé, vitesse de vent 1,5 m/s, Stabilité F). Ceci pourrait entraîner des effets incommodants pour la population.

L'initiateur doit indiquer quelles mesures il prévoit mettre en place pour avertir la population advenant un tel événement, et indiquer si un système d'alerte a été envisagé. Il doit indiquer si des consignes seront données à la population et aux entreprises voisines en cas d'alerte.

**REP-9** Selon le CRAIM, la planification des mesures d'urgence repose normalement sur les résultats des scénarios alternatifs pour le critère AEGL2. Aucun voisin, qu'il soit industriel ou résidentiel, ne se retrouve dans cette zone, hormis les deux entreprises voisines les plus proches de l'usine sur la rue Marcel-Baril dans le cas du scénario normalisé, qui seront avisées des risques liés aux installations de Falco.

Tel qu'indiqué à la réponse à la question QC-4, la condition météorologique liée à la distance maximale du scénario normalisé surviendrait la nuit pendant des conditions atmosphériques stables (stabilité F) et un vent faible (1,5 m/s). Pendant la nuit, il est donc possible que le sommeil des personnes sensibles soit perturbé par des odeurs de chlore si le vent dirige le nuage toxique vers le quartier résidentiel au sud-sud-ouest de l'usine, bien

que ce cas soit relativement peu fréquent (5 % du temps) selon la rose des vents (figure 4 de l'analyse de risques technologique; addenda 1 de l'ÉIE). Ces odeurs pourraient incommoder et irriter des personnes sensibles, si les fenêtres des pièces où elles se trouvent sont ouvertes. Si tel est le cas, la simple fermeture des fenêtres coupera les odeurs et l'exposition au nuage. Le jour, comme indiqué à la figure 5 de l'analyse de risques technologique (addenda 1 de l'ÉIE), le rayon de conséquence AEGL1 ne touche pas les populations et les entreprises voisines.

Falco se conformera aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses* (RLRQ chapitre Q-2, r. 32) du MDDELCC et du *Règlement sur les urgences environnementales* (règlement fédéral; DORS/2003-307) qui exigent tous deux d'être avisés de tout rejet accidentel dans l'environnement. Dans le cas d'un scénario de rejet accidentel de chlorure d'hydrogène pouvant générer des odeurs et donc des plaintes ou préoccupations des citoyens, la ville de Rouyn-Noranda serait également informée en cas de déversement.

Aussi, lors de l'élaboration de la version finale de son plan de mesures d'urgence, nécessaire avant le début des opérations, Falco verra à contacter les divers intervenants en matière d'urgence, dont la Ville, afin de convenir des moyens d'information et d'alerte à mettre à place. Les moyens d'alerte à la population, si jugés nécessaires par la Ville, sont de la responsabilité de cette dernière.

## SECTION 6, ÉVALUATION DES SCÉNARIOS D'ACCIDENTS MAJEURS

**QC-10** **Aux sections 6.1 et 6.2, l'initiateur doit mentionner le risque que présente l'entreposage du nitrate d'ammonium pour l'eau souterraine.**

**REP-10** Le nitrate d'ammonium sera entreposé dans un des trois dépôts souterrains de 50 000 kg, à l'abri des intempéries. Ces dépôts sont situés dans des lieux sécuritaires à plus de 60 m du puits, des stations, des issues de secours, des refuges et de toute source potentielle d'incendie. Les dépôts seront sécurisés afin d'éviter l'intrusion de personnel non autorisé. La manutention du nitrate d'ammonium sera effectuée par du personnel spécialisé. Le nitrate d'ammonium solide est entreposé dans un contenant étanche sur une base de béton. Les petits déversements peuvent être ramassés avec des outils appropriés dans un conteneur à déchets adéquat. Ce produit est hautement soluble dans l'eau froide, d'où la nécessité d'éviter autant que possible les déversements sur le sol. Le mélange du nitrate d'ammonium avec l'huile sera effectué sur une base de béton, qui préviendra le contact du nitrate d'ammonium avec le sol et les eaux souterraines.

## SECTION 6, ÉVALUATION DES SCÉNARIOS D'ACCIDENTS MAJEURS

**QC-11** **À la section 6.8, l'initiateur doit mentionner le risque de contamination de l'eau souterraine par la fuite d'un produit.**

**REP-11** Il n'y a pas lieu de mentionner le risque de contamination de l'eau souterraine par la fuite d'un produit dans le sommaire de l'étude de risques technologiques. Ce risque est très faible pour les raisons suivantes :

- Les activités de dénoyage de la mine abaissent de façon appréciable le niveau de la nappe phréatique.
- Les produits chimiques sont entreposés à l'intérieur ou dans des réservoirs extérieurs à l'intérieur d'un bassin de rétention (voir le tableau QC-6-1 à la réponse à la question QC-6). Ces rétentions confinent les déversements majeurs potentiels de produits chimiques.
- Les déversements potentiels de produits chimiques à l'extérieur des bassins de rétention seraient typiquement faibles et capturés par le système de drainage et ultimement le bassin de rétention des eaux pluviales de l'usine.

## SECTION RÉFÉRENCES CONSULTÉES

**QC-12** **Dans les références consultées, préciser que le MEDD (Ministère de l'Écologie et du Développement durable) est un ministère de la France.**

**REP-12** Cette référence est corrigée comme suit :

MEDD (Ministère de l'Écologie et du Développement durable de la France), 2005. Guide technique relatif aux valeurs de référence de seuils d'effets des phénomènes accidentels des installations classées.

## ANNEXE A

**QC-13** À l'annexe A, les fiches signalétiques doivent être présentées en français, lorsque disponibles. L'ordre des fiches devrait être présenté sous forme d'une liste.

**REP-13** L'ordre dans lequel les fiches signalétiques ont été présentées en annexe de l'analyse de risques technologiques est le suivant :

- 1 Acide chlorhydrique – 10 -35 % (EN)
- 2 Acide sulfurique - > 51 % (EN)
- 3 Amyle xanthate de potassium 90 % (Flottec PAX Collector) (EN)
- 4 Antitartrre – Nalco 9729 Scale Control (EN)
- 5 Charbon activé (FR)
- 6 Chaux calcique vive (FR)
- 7 Cyanure de sodium (FR)
- 8 Diesel (FR)
- 9 Dithiophosphate – Aerofloat 208 Promoter, Aqueous (EN)
- 10 Gaz naturel (FR)
- 11 Hydroxyde de sodium 50 % - Sodium Hydroxide (EN)
- 12 Methyl isobutyl carbinol (MIBC) (EN)
- 13 Oxygène liquide (EN)
- 14 Peroxyde d'hydrogène 70 % - Hydrogen Peroxide (EN)
- 15 SIPX 85 % Q – (Proxan-sodium 85 %) (FR)
- 16 Sulfate de cuivre (B) (FR)

Les fiches en français des produits chimiques suivants sont fournies à l'annexe QC-18 du présent document :

- Acide chlorhydrique 31-33 %
- Acide sulfurique 93 %
- PAX 90 %
- NALCO 9729 Antitartrre
- Aerofloat 208
- Hydroxyde de sodium 50 %
- Methyl isobutyl carbinol (MIBC)
- Oxygène (air liquide)
- Peroxyde d'hydrogène

## AUTRES COMMENTAIRES

**QC-14** L'initiateur a t'il considéré la mise sur pied d'un comité mixte municipalité-industrie (CMMI), dont le mandat serait de documenter et d'analyser les risques technologiques liés au projet, et à informer la population des étapes de gestion de ces risques. À cet effet, l'initiateur est invité à consulter le document Guide sur la création et le fonctionnement d'un CMMI<sup>2</sup>.

**REP-14** Il est plutôt dans l'intention de Falco de se joindre à un CMMI existant ou d'en créer un. Si aucun n'est existant, celui-ci sera mis en place avec la Ville de Rouyn-Noranda, les principaux intervenants en matière d'urgence ainsi que les entreprises majeures du secteur qui démontrent un intérêt pour un tel comité. Rappelons que les rayons de conséquences des scénarios alternatifs (AEGL2), ceux recommandés par le CRAIM pour la planification des mesures d'urgence, sont circonscrits aux limites de propriété de Falco.

<sup>2</sup> <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Rabaska/documents/DB12.pdf>.

## 2 ÉTUDE DE FAISABILITÉ

### SECTION 16.2, MÉCANIQUE DES ROCHES

**QC-15** À la section 16.2.4, 138 piliers de surface localisés dans les anciennes mines Horne, Quémont, Chadbourne, Donalda et Joliet sont recensés. Les activités de dénoyage pourraient affecter la stabilité de certains de ces piliers de surface.

**Cet aspect constitue un des éléments critiques relatifs aux effets possibles du projet sur l'environnement, la sécurité civile et l'acceptabilité sociale, advenant la création de zones d'affaissement ou d'effondrement non contrôlées en surface. L'initiateur doit mieux documenter cet aspect de son projet.**

**REP-15** La concession minière est propriété de la tierce partie et la responsabilité de la stabilité des piliers de surface incombe au propriétaire de la concession minière. Les opérations de dénoyage vont affecter les anciennes mines Horne, Quémont et Donalda seulement. Falco devra conclure une entente avec le titulaire des concessions minières afin d'établir un programme de suivi et de sécurisation des piliers de surface associés au projet Horne 5.

### SECTION 25.8, ENVIRONNEMENT ET RESTAURATION DE SITE

**QC-16** À la section 25.8 de l'étude de faisabilité, l'initiateur du projet avance un montant pour l'évaluation des coûts de restauration du site, mais ne fournit aucun détail sur les éléments de ce plan. L'initiateur doit détailler comment il en est arrivé au montant estimé.

**REP-16** Le plan de restauration du projet Horne 5, en version préliminaire, sera déposé auprès du MDDELCC en réponse à la question QC-1 émise dans le cadre de la première série de question et commentaires sur l'ÉIE du projet. Le plan répond aux exigences du guide<sup>3</sup> du MERN et contient des tableaux détaillés des estimations des coûts de restauration. Il est à noter que ces estimations présentent une mise à jour des coûts établis dans l'étude de faisabilité, car plusieurs composantes du projet ont été davantage raffinées depuis la publication de l'étude.

La mise à jour des coûts inclut également une provision de 30 % pour les coûts indirects, telles l'ingénierie de détail et la supervision, en plus de la contingence de 15 % incluse à l'étape de l'étude de faisabilité. Une contingence de 15 % y est ensuite additionnée sur l'ensemble des coûts de restauration.

### SECTION 25.17, RISQUES DU PROJET ET OPPORTUNITÉS

**QC-17** Plusieurs éléments de l'étude de faisabilité, notamment la propriété des droits miniers, ne mentionnent pas suffisamment les enjeux qui pourraient mettre en péril le projet à cet égard. L'initiateur doit apporter les corrections nécessaires.

**REP-17** La section 25.17 et le tableau 25-9 de l'étude de faisabilité exposent bien les défis et risques associés aux enjeux liés au projet Horne 5. D'un point de vue technique, les éléments qui y sont mentionnés demeurent les mêmes.

La rentabilité du projet et l'aspect économique ne sont pas des paramètres qui ont connu des variations significatives depuis la sortie de l'étude. Par contre, il apparaît qu'il est maintenant relativement difficile d'obtenir le financement nécessaire à la construction et la mise en opération de la future mine. Si le besoin monétaire n'est pas comblé, cela pourrait mettre en péril le projet.

L'entente entre Falco et la tierce partie prévoit un processus pour l'octroi par la tierce partie en faveur de Falco des droits et autorisations nécessaires pour le développement et l'exploitation des minéraux situés sous le niveau des 200 m de la surface de la concession minière 156PTB où le gisement Horne 5 est situé. Falco entreprendra des discussions avec le concessionnaire relativement à une démarche pour obtenir un droit minier auprès du MERN. Différentes avenues sont possibles :

<sup>3</sup> Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec, novembre 2016, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

- soit une concession minière par voie de subdivision ou démembrement d'une partie de la concession existante représentant la zone sous les 200 m de profondeur,
- soit un bail minier horizontal couvrant cette même zone à la suite de l'abandon partiel de la concession minière suivi d'une demande pour un claim minier qui serait par la suite converti en bail minier.

Dans la mesure où ces démarches n'étaient pas concluantes, Falco pourrait être l'exploitant du complexe minier Horne 5 en vertu des droits contractuels et autres autorisations accordés par la tierce partie détenant la concession minière.

D'autres enjeux perçus par Falco pour la réalisation du projet sont en lien avec l'obtention de certains droits. Les solutions consistent à :

- Falco devra acquérir auprès des propriétaires concernés, certains droits de passage ou autres droits de surface afin de construire et d'installer les conduites qui achemineront les résidus aux installations de gestion des résidus miniers ou d'autres installations ou aménagements, mais rien ne garantit que de telles autorisations, droits de passage et autres droits de surface seront accordés ou accordés à des conditions acceptables pour Falco. Falco devra rencontrer les propriétaires ou détenteurs de droits et les rassurer quant à la sécurité des conduites, installations ou autres aménagements.
- Établir et finaliser les termes des ententes de gré à gré devant être complétées avec les différentes parties prenantes.

Falco note également que le calendrier des activités est assujetti à des facteurs qui ne sont pas de son ressort exclusif et qui pourraient compromettre la réalisation du projet.

### 3 AUTRES COMMENTAIRES

**QC-18** La section 5.3 de l'étude de risques technologiques mentionne que « Dans le secteur minier, la majorité des accidents affectant la population ou l'environnement sont liés à des défaillances de digues ». La section 5.4.2.2.2 de l'étude d'impact mentionne que « L'association canadienne des barrages (ACB) propose un classement des digues, allant de risque faible à risque extrême, en fonction des conséquences d'un bris hypothétique. Selon ce classement, les digues à construire sont classées comme ayant un risque « très élevé » de conséquences advenant une défaillance ».

**L'initiateur doit aborder les risques associés au parc à résidus miniers, notamment les risques liés à un bris de digues, puisque les digues à construire sont classées comme présentant un risque très élevé de conséquences advenant une défaillance.**

**REP-18** Comme indiqué à la section 5.4.2.2.2 de l'ÉIE, l'ensemble des critères de conception pour la stabilité des ouvrages, plus particulièrement les facteurs de sécurité, ont été établis en accord avec les recommandations du guide de l'ACB (2013) et la Directive 019 (MDDEP, 2012). Les recommandations fournies par la Directive 019 ont été utilisées comme base de conception des ouvrages et les critères proposés par l'ACB ont été ajoutés pour les configurations particulières où la Directive 019 ne proposait pas d'approche. Ainsi, les tableaux 5-11 et 5-12 de l'ÉIE présentent l'ensemble de facteurs de sécurité pour les évaluations de stabilité en conditions statique, pseudo-statique (chargement sismique) et post-sismiques. Les facteurs de sécurité proposés, en accord avec l'ACB et la Directive 019, sont prudents et dans le cas des analyses pseudo-statique et post-sismique il s'agit, dans les faits, d'une analyse en conditions extrêmes et rares. Rappelons que l'ouvrage doit soutenir une déformation acceptable suite à un séisme d'une période de récurrence située entre 2 475 ans et 10 000 ans, correspondant à son niveau de risque. Présentement, les configurations des ouvrages proposées permettent de respecter les facteurs en conditions pseudo-statique et post-sismique proposés par la Directive 019.

Le guide de l'ACB définit de plus une approche au niveau des revues à faire tout au long de la vie de l'ouvrage de rétention. Selon la section 5.3 du guide (ACB, 2013), au stade de la conception la revue d'un ouvrage consiste en la compilation exhaustive de toute documentation technique tant au niveau de la conception qu'au niveau de la construction, incluant les plans de référence. Lorsque l'ouvrage est construit et, pour une classification de risque très élevé cette revue doit se faire au minimum aux 5 ans par une tierce partie (tableau 5-1 du guide de l'ACB). Le calendrier d'inspection et de revue fera partie intégrante du manuel d'opération du parc à résidus et sera rigoureusement respecté lors de l'opération.

De plus, il est prévu de conduire une revue externe lorsque la conception détaillée des ouvrages sera suffisamment avancée et que toute l'information d'investigations sera disponible, et afin d'en tirer un maximum de bénéfice. Tel que défini dans la réponse à la question QC-49 du document de réponses à la première série de questions et commentaires sur l'ÉIE, Falco s'engage à fournir le rapport lorsque la revue sera faite, et ce, lors du dépôt des demandes de certificat d'autorisation pour le parc.

Une gestion des conséquences du risque responsable doit permettre l'établissement d'un plan d'urgence le plus prudent possible. En préparation, l'étude de bris de digue est une pièce essentielle qui permet de faire une projection des conséquences d'une rupture au-delà de sa probabilité d'occurrence. Notons que la probabilité d'occurrence d'une rupture au site des IRGM, par la nature de la conception proposée, par l'ensemble des facteurs de sécurité utilisés et par l'envergure d'investigations planifiées pour raffiner la connaissance des fondations, est estimé être très faible. Cependant, pour pouvoir bâtir un plan d'urgence compréhensif, une étude de bris de digues a été réalisée pour les structures de rétention du parc à résidus du site Norbec. L'objectif de cette étude de bris de digue est de dresser le portrait général des conséquences en cas de rupture. Un rapport d'étude de bris de digue (GAL097-1787678-2100-RevB) a été préparé et est présenté à l'annexe QC-205 du document de réponses à la première série de question et commentaires sur l'ÉIE.

#### RÉFÉRENCES :

- ASSOCIATION CANADIENNE DES BARRAGES (ACB). 2013. *Recommandations de sécurité des barrages – 2007*. Édition 2013.

- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2012. *Directive 019 sur l'industrie minière*. Gouvernement du Québec, mars 2012, 105 pages.

**QC-19** **L'étude de faisabilité n'aborde pas les éléments en lien avec la gestion des résidus miniers et la restauration du site à la fin de l'exploitation. L'initiateur du projet doit apporter les corrections nécessaires.**

**REP-19** La section 20 de l'étude de faisabilité décrit en détail la gestion des résidus miniers en abordant leur caractérisation géochimique qui détermine plusieurs aspects de leur gestion, la stratégie privilégiant le remblai sous terre et la gestion des quantités excédentaires dans les IGRM en surface, incluant la gestion de l'eau selon les différentes étapes de vie des installations, ainsi que la stabilité physique à long terme. Une sous-section aborde également les éléments en lien avec la restauration du site des IGRM. L'ensemble de ces éléments a été davantage raffiné depuis la publication de l'étude afin de mettre en place le plan de restauration préliminaire du projet Horne 5. Le plan préliminaire présente, entre autres, la mise à jour au niveau des essais cinétiques sur les résidus RFP. Le plan contient également l'estimation de coûts détaillée pour les travaux de restauration.

# ANNEXE

QC-18

FICHES MSDS



### Section 1. Identification

Identificateur de produit : Acide chlorhydrique 20 BÉ

Code du produit : Q04089

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

##### Utilisations identifiées

Applications industrielles

Données relatives au fournisseur : QUADRA CHIMIE LTEE.  
3901 F.X Tessier  
Vaudreuil-Dorion, QC  
CANADA J7V 5V5  
1-800-665-6553

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/SEMAINE AU CANADA - APPELER 1-800-567-7455

### Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1  
TOXICITÉ AIGUÈ (orale) - Catégorie 4

TOXICITÉ AIGUÈ (inhalation) - Catégorie 2

CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE  
(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Danger

Peut être corrosif pour les métaux.  
Mortel par inhalation.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

## Section 2. Identification des dangers

- Prévention** : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection respiratoire. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Intervention** : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
acide chlorhydrique	31 - 33	7647-01-0

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré,

## Section 4. Premiers soins

- comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

## Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Grand déversement

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### Conseils sur l'hygiène générale au travail

- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Garder sous clef. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
acide chlorhydrique	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). C: 2 ppm

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Incolore à jaune pâle.
- Odeur** : Acre. [Fort]
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : <1
- Point de fusion** : -52.5°C (-62.5°F)

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Point d'ébullition</b>	: 85°C (185°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: 4.7 kPa (35 mm Hg) [température ambiante]
<b>Densité de vapeur</b>	: 1.267 [Air = 1]
<b>Densité relative</b>	: 1.16
<b>Densité</b>	: 1.161 à 1.19 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Dynamique (température ambiante): 1.75 mPa·s (1.75 cP)
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: les matières oxydantes matières réductrices les métaux les alcalis l'humidité
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acide chlorhydrique	CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Gaz. DL50 Orale	Souris Rat Lapin	555 ppm 1560 ppm 900 mg/kg	4 heures 4 heures -
Acide chlorhydrique 20 BÉ	CL50 Inhalation Vapeur CL50 Inhalation Vapeur	Souris Rat	471 mg/m <sup>3</sup> 1221 mg/m <sup>3</sup>	4 heures 4 heures

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acide chlorhydrique	Yeux - Léger irritant Peau - Léger irritant	Lapin Humain	-	0.5 minutes 5 milligrams 24 heures 4 Percent	-

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
acide chlorhydrique	3	-	A4

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acide chlorhydrique	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables**

: Voies d'entrée probables : Orale, Inhalation.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

## Section 11. Données toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.

**Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Inhalation (gaz)	4822.9 ppm

## Section 12. Données écologiques

#### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
acide chlorhydrique	Aiguë CL50 240000 µg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Carcinus maenas</i> - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 282 ppm Eau douce	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte	96 heures

#### Persistance et dégradation

## Section 12. Données écologiques

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
acide chlorhydrique	0.25	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	1789
Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE CHLORHYDRIQUE
Classe de danger relative au transport	8 
Groupe d'emballage	II
Autres informations	ERP / PIU # 2-0032

## Section 14. Informations relatives au transport

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 26 Mai 2017
<b>Élaborée par</b>	: Affaires réglementaires
<b>Légende des abréviations</b>	<p>: ETA = Estimation de la toxicité aiguë            FBC = Facteur de bioconcentration            SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques            LogKoe = coefficient de partage octanol/eau            NU = Nations Unies            RPD = Règlement sur les produits dangereux</p>

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1	Jugement expert
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Jugement expert
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

### Section 1. Identification

Identificateur de produit : ACIDE SULFURIQUE 66 BÉ  
Code du produit : Q02248

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

##### Utilisations identifiées

Applications industrielles

Données relatives au fournisseur : QUADRA CHIMIE LTEE.  
3901 F.X Tessier  
Vaudreuil-Dorion, QC  
CANADA J7V 5V5  
1-800-665-6553

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/SEMAINE AU CANADA - APPELER 1-800-567-7455

### Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1  
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1  
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

##### Pictogrammes de danger :



##### Mention d'avertissement :

Mentions de danger : Danger  
Peut être corrosif pour les métaux.  
Provoque des brûlures du tube digestif.  
Provoque des brûlures aux voies respiratoires.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer le cancer.

#### Conseils de prudence

##### Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Section 2. Identification des dangers

- Intervention** : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. Do not taste or swallow. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Se laver soigneusement après manipulation.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Substance

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Acide sulfurique	93	7664-93-9

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

## Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Corrosif pour les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

## Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de soufre
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Grand déversement

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### Conseils sur l'hygiène générale au travail

- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Garder sous clef. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Acide sulfurique	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Thoracic fraction

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

#### Protection des mains

- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

#### Protection du corps

- L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

#### Autre protection pour la peau

- Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

- En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	: Liquide. [Liquide huileux. Clair.]
<b>Couleur</b>	: Incolore à ambre.
<b>Odeur</b>	: Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: <0.1
<b>Point de fusion</b>	: 10.5°C (50.9°F)
<b>Point d'ébullition</b>	: 280°C (536°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: <0.04 kPa (<0.3 mm Hg) [température ambiante]
<b>Densité de vapeur</b>	: 3.4 [Air = 1]
<b>Densité relative</b>	: 1.84
<b>Densité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: les matières oxydantes matières réductrices les matières combustibles les substances organiques les métaux les acides les alcalis

## Section 10. Stabilité et réactivité

l'humidité

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acide sulfurique	DL50 Orale	Rat	2140 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acide sulfurique	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	250 Micrograms	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.5 minutes	-
				5 milligrams	-

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Acide sulfurique	1	Est un cancérogène humain connu.	A2

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Inhalation.

## Section 11. Données toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Corrosif pour les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.

- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.

- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	2301.1 mg/kg

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Acide sulfurique	Aiguë CL50 42500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Pandanus montagui - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 36 µl/L Eau de mer	Poisson - Agonus cataphractus	96 heures

### Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
ACIDE SULFURIQUE 66 BÉ	-	-	Facilement

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (Koc)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	1830
Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE SULFURIQUE

## Section 14. Informations relatives au transport

Classe de danger relative au transport	8 
Groupe d'emballage	II
Autres informations	ERP / PIU # 2-0032

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

Date d'édition/Date de révision	: 10 Juillet 2017
Élaborée par	: Affaires réglementaires
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques LogKoe = coefficient de partage octanol/eau NU = Nations Unies RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1	Jugement expert
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1	Méthode de calcul
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Méthode de calcul

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



## Section 1. Identification

Identificateur de produit : PAX 90% Q  
Code du produit : Q08421

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

#### Utilisations identifiées

Applications industrielles

Données relatives au fournisseur : QUADRA CHIMIE LTEE.  
3901 F.X Tessier  
Vaudreuil-Dorion, QC  
CANADA J7V 5V5  
1-800-665-6553

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/SEMAINE AU CANADA - APPELER 1-800-567-7455

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : MATIÈRES AUTO-ÉCHAUFFANTES - Catégorie 2  
POUSSIÈRES COMBUSTIBLES - Catégorie 1  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4  
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger : Attention  
Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.  
Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.  
Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

### Conseils de prudence

Prévention :

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Tenir au frais. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Section 2. Identification des dangers

<b>Intervention</b>	: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
<b>Stockage</b>	: Stocker les quantités en vrac de plus de 450 kg/990 lb à une température ne dépassant pas 40 °C/104 °F. Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou les palettes. Stocker séparément.
<b>Élimination</b>	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
<b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b>	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Empêcher l'accumulation de poussière. Au contact de l'eau, libère des gaz nocifs en cas d'inhalation.
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Substance

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
dithiocarbonate de potassium et de O-pentyle	90 - 100	2720-73-2

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

## Section 4. Premiers soins

Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

### Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

##### Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Inhalation

: Nocif par inhalation. Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

##### Contact avec la peau

: Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

##### Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion.

#### Signes/symptômes de surexposition

##### Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur

##### Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux

##### Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

##### Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

#### Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

#### Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Portez des gants pour enlever les vêtements afin d'éviter une exposition supplémentaire.

## Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser de la poudre EXTINCTRICE.
- Agents extincteurs inappropriés** : Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il y a un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.
- Dangers spécifiques du produit** : Matière auto-échauffante en grandes quantités. Peut prendre feu. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre  
oxyde/oxydes de métal  
disulfure de carbone
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Tenir à l'écart de l'eau. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Empêcher que le produit déversé se mouille ou éviter de nettoyer les déversements ou résidus avec de l'eau, sauf si la quantité restante est très faible. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Empêcher que le produit déversé se mouille ou éviter de nettoyer les déversements ou résidus avec de l'eau, sauf si la quantité restante est très faible. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Peut former un mélange explosif d'air et de poussières en cas de dispersion. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou les autres sources d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Protéger de l'humidité. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

## Section 7. Manutention et stockage

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker les quantités en vrac de plus de 450 kg/990 lb à une température ne dépassant pas 40 °C/104 °F. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Craint l'eau et l'humidité. Stocker à l'écart des autres matières. Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
dithiocarbonate de potassium et de O-pentyle	-

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Des mesures d'ingénierie pour un contrôle des risques primaires ou secondaires liés à ce produit peuvent s'avérer nécessaires. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<b>Protection des mains</b>	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
<b>Protection du corps</b>	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
<b>Autre protection pour la peau</b>	: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	: Solide. [Poudre ou billes.]
<b>Couleur</b>	: Jaune à jaune-vert
<b>Odeur</b>	: Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 10.5 [Conc. (% poids / poids): 10%]
<b>Point de fusion</b>	: Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Densité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Par réaction avec l'air et sans apport d'énergie, ce produit est susceptible de s'échauffer spontanément et s'enflammera seulement lorsqu'il est présent en grandes quantités et après une durée prolongée. La température de combustion spontanée sera  $\leq 50$  °C pour un volume de 27 m3.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Ces conditions peuvent inclure : contact avec l'eau contact prolongé avec l'air lors de stockage en vrac Les réactions peuvent inclure : risque d'incendie inflammabilité spontanée dégagement de gaz toxique
- Conditions à éviter** : Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière.
- Matériaux incompatibles** : les matières oxydantes  
matières réductrices  
les matières combustibles  
les substances organiques  
les acides  
les alcalis  
l'humidité
- Produits de décomposition dangereux** : Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

### Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
dithiocarbonate de potassium et de O-pentyle	DL50 Orale	Rat	1000 mg/kg	-

##### Irritation/Corrosion

Non disponible.

##### Sensibilisation

Non disponible.

##### Mutagénicité

## Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| <b>Inhalation</b>            | : Nocif par inhalation. Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.  |
| <b>Ingestion</b>             | : Nocif en cas d'ingestion.   |

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>douleur ou irritation<br>larmoiement<br>rougeur |
| <b>Inhalation</b>            | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>irritation des voies respiratoires<br>toux      |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>irritation<br>rougeur                           |
| <b>Ingestion</b>             | : Aucune donnée spécifique.  |

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	1001 mg/kg
Cutané	1101.1 mg/kg

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
dithiocarbonate de potassium et de O-pentyle	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> - Estivaux	96 heures

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD	
Numéro ONU	3342
Désignation officielle de transport de l'ONU	XANTHATES
Classe de danger relative au transport	4.2 
Groupe d'emballage	III
Autres informations	Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

Date d'édition/Date de révision	: 22 Septembre 2017
Élaborée par	: Affaires réglementaires
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques LogK <sub>o</sub> e = coefficient de partage octanol/eau NU = Nations Unies RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
MATIÈRES AUTO-ÉCHAUFFANTES - Catégorie 2	Jugement expert
POUSSIÈRES COMBUSTIBLES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4	Réagit au contact de l'eau, rejette des gaz toxiques - Catégorie 4
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul

### Avis au lecteur

## Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### NALCO® 9729 SCALE CONTROL

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	: NALCO® 9729 SCALE CONTROL
Autres moyens d'identification	: Non applicable
Utilisation recommandée	: ANTITARTRE
Restrictions d'utilisation	: Se référer à la documentation disponible sur le produit ou demandez à votre représentant régional pour connaître les restrictions sur l'utilisation et les doses limites.
Société	: Nalco Canada ULC 1055, rue Truman Burlington, Ontario L7R 3Y9 Canada TÉL : (905)633-1000
Numéro d'appel d'urgence	: (800) 463-3216 (24 heures) En cas d'urgence de transport veuillez appeler CANUTEC au 613-996-6666 (24 heures)
Date d'émission	: 2018/07/05

#### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Classification SGH

Irritation oculaire	: Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée	: Catégorie 1

##### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger	: 
------------------------	---

Mention d'avertissement	: Attention
Mention de danger	: Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	: <b>Prévention:</b> Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. <b>Intervention:</b> EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. <b>Elimination:</b> Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

agrée.

**Autres dangers** : Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (%) (w/w) *
Polymère d'acide polycarboxylique	Exclusif	10 - 30
Méthylphényle methyl acide Butanedioïque	Exclusif	1 - 5
Acide maléique	110-16-7	0.1 - 1

\* Les écarts, si mentionnés ci-haut pour les matières dangereuses, sont des écarts recommandés. La véritable concentration ou écart de concentration est non divulgué comme secret de fabrication.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes : En cas d'urgence, évaluez le danger avant d'agir. Ne vous exposez pas à des risques de blessure. Dans le doute, contactez les agents Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

Produits de combustion dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes de métaux
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau. Éliminer les traces en déversant de l'eau.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.
Conditions de stockage	: Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.
Matière appropriée	: Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Matière non-appropriée	: non déterminé

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique	: Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.
---------------------------	--

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales
---------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

Protection des mains	: Porter les équipements de protection individuelle suivants: Type de gants standards. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

### Caractérisation De L'exposition Des Personnes :

Selon nos recommandations concernant l'application du produit et l'équipement de protection individuelle à porter, l'exposition potentielle pour les personnes se définit comme suit : Faible

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: inodore
Point d'éclair	: > 93.3 °C
pH	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: POINT DE CONGÉLATION: 0 °C, ASTM D-1177
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1.05, (25 °C), ASTM D-1298
Densité	: 1.04 g/cm3 , 8.7 lb/gal
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 5 mPa.s (22.7 °C), Méthode: ASTM D 2983
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Poids moléculaire	: Donnée non disponible
COV (composés organiques volatils)	: Donnée non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.
Conditions à éviter	: Températures de congélation
Matières incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes de métaux

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables	: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau
---	---

### Effets potentiels sur la santé

Yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Peau	: Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Exposition chronique	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux	: Rougeur, Douleur, Irritation
Contact avec la peau	: Rougeur, Irritation, Réactions allergiques
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou attendu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

### Toxicité

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

#### **Composants**

Toxicité aiguë par voie orale : Polymère d'acide polycarboxylique  
DL50 Rat: 12,500 mg/kg

### **Identification Des Dangers Pour Les Humains**

Selon notre évaluation , les dangers potentiels pour les humains sont les suivants: Faible

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **Écotoxicité**

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### Produit

Toxicité pour les poissons : CL50 Menidia beryllina (Capucette barrée): 1,768 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Substance d'essai: Produit  
Type de Test: Statique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CL50 <i>Mysidopsis bahia</i> (Mysis effilée): 1,205 mg/l Durée d'exposition: 24 h Substance d'essai: Produit Type de Test: Statique
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: 1,250 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: <i>Menidia beryllina</i> (Capucette barrée) Substance d'essai: Produit
	1,250 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: <i>Menidia beryllina</i> (Capucette barrée) Substance d'essai: Produit
	1,250 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: <i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête) Substance d'essai: Produit
	625 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: <i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête) Substance d'essai: Produit
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. (Toxicité chronique)	: NOEC: 625 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: <i>Mysis</i> ( <i>M. bahia</i> ) Substance d'essai: Produit
	NOEC: 625 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: <i>Mysis</i> ( <i>M. bahia</i> ) Substance d'essai: Produit
	NOEC: 625 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: <i>Ceriodaphnia dubia</i> Substance d'essai: Produit
	NOEC: 625 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: <i>Ceriodaphnia dubia</i> Substance d'essai: Produit

### Persistance et dégradabilité

Carbone organique total (COT) : 76,000 mg/l

Demande Chimique en Oxygène (DCO): 240,000 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

### Mobilité

Air :  
Eau :  
Sol :

S'il se disperse dans l'environnement, ce produit est supposé se diffuser dans l'air, l'eau le sol ou les sédiments dans les pourcentages respectifs suivants :

<5%  
10 - 30%  
70 - 90%

La partie dans l'eau devrait être soluble ou dispersable.

### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### Autres informations

Donnée non disponible

### EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Selon notre évaluation des dangers, le danger potentiel pour l'environnement est le suivant: Moyen

Selon les caractéristiques du produit et l'application que nous recommandons, le danger potentiel pour l'environnement est le suivant : Moyen

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon le règlement 347 en Ontario, les déchets appartiennent à la classe : 233L

- |  |   |
|--|---|
| Méthodes d'élimination                   | : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets. |
| Considérations relatives à l'élimination | : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.   |

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

### Transport par route (TDG)

Nom d'expédition des Nations unies : PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

### Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies : PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT

### Transport maritime (IMDG/IMO)

Nom d'expédition des Nations unies : PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPH et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPH.

Une ou plusieurs des substances sont déclarées en tant que brevetées., Une demande a été présentée., Référez-vous à la section 3 pour les substance(s) déclarées brevetées

Numéro de registre du HMIRA : 9396

Accordé(e) : 2015/08/21

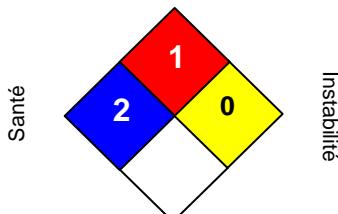
LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE/CEPA) :

La substance (les substances) dans cette préparation sont inclus dans ou a exempté de la Liste de Substance Domestique (le DSL).

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### NFPA:

Inflammabilité



Danger particulier.

### HMIS III:

<b>SANTE</b>	<b>2*</b>
<b>INFLAMMABILITE</b>	<b>1</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	<b>0</b>

0 = non significatif(ve), 1 =Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extreme, \* = Chronique

Du fait de notre engagement dans la gestion responsable des produits, nous avons évalué les risques que ce produit pose pour l'homme et pour l'environnement, ainsi que les types d'exposition. Nous avons caractérisé les risques généraux du produit en fonction de l'usage que nous recommandons pour ce produit. Cette information devrait vous servir de guide dans vos propres pratiques de gestion des risques. Nous avons évalué les risques du produit comme suit :

\* Le risque pour l'homme est le suivant : Faible

\* Le risque pour l'environnement est le suivant : Faible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NALCO® 9729 SCALE CONTROL

Tout usage non conforme à nos recommandations peut influer sur la caractérisation des risques. Nos représentants techniques vous aideront à déterminer si l'application que vous faites du produit est conforme à nos recommandations. Ensemble, nous pouvons mettre en place un processus valable pour la gestion des risques.

Date de révision : 2018/07/05  
Nombre De Version : 1.1  
Rédigé par : Regulatory Affairs (905)633-1000

**INFORMATIONS RÉVISÉES** : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Pour des copies additionnelles d'une fiche de données de sécurité, veuillez visiter le site [www.nalco.com](http://www.nalco.com) et demander un accès

## Section 1. Identification

Identificateur de produit : Aerofloat® 208 Collecteur

Code du produit : Q04298

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

#### Utilisations identifiées

Non disponible.

Données relatives au fournisseur : QUADRA CHIMIE LTEE.  
3901 F.X Tessier  
Vaudreuil-Dorion, QC  
CANADA J7V 5V5  
1-800-665-6553

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/SEMAINE AU CANADA - APPELER 1-800-567-7455

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUÈ (inhalation) - Catégorie 4  
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger : Danger

Nocif par inhalation.  
Provoque des brûlures du tube digestif.  
Provoque des brûlures aux voies respiratoires.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

Généralités :

Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention :

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Section 2. Identification des dangers

<b>Intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</li> </ul>
<b>Stockage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garder sous clef.</li> </ul>
<b>Élimination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.</li> </ul>
<b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. Do not taste or swallow. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Se laver soigneusement après manipulation.</li> </ul> <p>Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue: 29.9%</p>

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
dithiophosphate de sodium et de O,O-di-sec-butyle	20 - 30	33619-92-0
dithiophosphate de sodium et de O,O-diéthyle	20 - 30	3338-24-7
hydroxyde de sodium	0.1 - 1	1310-73-2

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.</li> </ul>

## Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Nocif par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

## Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit**

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**Produit de décomposition thermique dangereux**

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre  
oxydes de phosphore  
oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences**

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence**

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales**

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Petit déversement</b> | : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.   |
| <b>Grand déversement</b> | : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets. |

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- |  |   |
|--|---|
| <b>Mesures de protection</b>   | : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. |
| <b>Conseils sur l'hygiène générale au travail</b>                                  | : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.  |
| <b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b> | : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.   |

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
dithiophosphate de sodium et de O,O-di-sec-butyle dithiophosphate de sodium et de O,O-diéthyle hydroxyde de sodium	- - ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). C: 2 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

#### Protection des mains

- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

#### Protection du corps

- L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

#### Autre protection pour la peau

- Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

- En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Jaune à ambre.
<b>Odeur</b>	: Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: >11
<b>Point de fusion</b>	: -21°C (-5.8°F)
<b>Point d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Creuset fermé: >93.333°C (>200°F)
<b>Taux d'évaporation</b>	: 1 (eau = 1)
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 1.1175 [@ 25°C.]
<b>Densité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Volatilité</b>	: 50% (p/p)

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: les matières oxydantes les acides
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
dithiophosphate de sodium et de O,O-diéthyle	DL50 Orale	Rat	18100 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
dithiophosphate de sodium et de O,O-diéthyle	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Nocif par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.

**Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

## Section 11. Données toxicologiques

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Inhalation (poussières et brouillards)	3.517 mg/l

## Section 12. Données écologiques

#### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Aerofloat® 208 Collecteur	Aiguë CL50 >125 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

#### Persistance et dégradation

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (Koc)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD	
Numéro ONU	1719
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (sel de dithiophosphate)
Classe de danger relative au transport	8 
Groupe d'emballage	II
Autres informations	Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Inventaire du Canada

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

Date d'édition/Date de révision : 10 Juillet 2017  
Élaborée par : Affaires réglementaires

## Section 16. Autres informations

### Légende des abréviations

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- LogK<sub>o</sub>e = coefficient de partage octanol/eau
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Méthode de calcul

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Soude caustique 50% membrane (QUE)

## Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : Soude caustique 50% membrane (QUE)  
**Code du produit** : Q05562

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

#### **Utilisations identifiées**

Applications industrielles

**Données relatives au fournisseur** : QUADRA CHIMIE LTEE.  
3901 F.X Tessier  
Vaudreuil-Dorion, QC  
CANADA J7V 5V5  
1-800-665-6553

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : **INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/SEMAINE AU CANADA - APPELER 1-800-567-7455**

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : Provoque des brûlures graves du tube digestif.  
Provoque des brûlures graves des voies respiratoires.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

**Prévention** : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Intervention** : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES

## Section 2. Identification des dangers

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Stockage

: Garder sous clef.

### Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### Éléments d'une étiquette complémentaire

: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. Do not taste or swallow. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Se laver soigneusement après manipulation.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
hydroxyde de sodium	50	1310-73-2

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

#### Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

#### Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

## Section 4. Premiers soins

### Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

##### Contact avec les yeux

: Provoque de graves lésions des yeux.

##### Inhalation

: Gravement corrosif pour les voies respiratoires.

##### Contact avec la peau

: Provoque de graves brûlures.

##### Ingestion

: Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

##### Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

##### Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux

##### Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

##### Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

#### Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

#### Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxyde/oxydes de métal
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### **Mesures de protection**

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

#### **Conseils sur l'hygiène générale au travail**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

#### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
hydroxyde de sodium	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). C: 2 mg/m <sup>3</sup>

#### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### **Contrôle de l'action des agents d'environnement**

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore à jaune pâle.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : 11.5°C (52.7°F)
- Point d'ébullition** : 142°C (287.6°F)
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Densité</b>	: 1.525 g/cm <sup>3</sup> [20°C (68°F)]
<b>Solubilité</b>	: Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: les substances organiques les métaux les acides l'humidité
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

<b>Nom du produit ou de l'ingrédient</b>	<b>Résultat</b>	<b>Espèces</b>	<b>Potentiel</b>	<b>Exposition</b>	<b>Observation</b>
hydroxyde de sodium	Yeux - Hautement irritant	Singe	-	24 heures 1 Percent	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	400 Micrograms	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 Micrograms	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	1 Percent	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.5 minutes	-

## Section 11. Données toxicologiques

	Peau - Léger irritant	Humain	-	1 milligrams 24 heures 2 Percent	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Gravement corrosif pour les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.

**Ingestion** : Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

## Section 11. Données toxicologiques

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

<b>Nom du produit ou de l'ingrédient</b>	<b>Résultat</b>	<b>Espèces</b>	<b>Exposition</b>
hydroxyde de sodium	Aiguë CE50 40.38 mg/l Eau douce Aiguë CL50 125 ppm Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate Poisson - Gambusia affinis - Adulte	48 heures 96 heures

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (Koc)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD	
Numéro ONU	1824
Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe de danger relative au transport	8 
Groupe d'emballage	II
Autres informations	Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Inventaire du Canada

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

Date d'édition/Date de révision : 10 Juillet 2017  
 Élaborée par : Affaires réglementaires

## Section 16. Autres informations

### Légende des abréviations

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- LogK<sub>o</sub>e = coefficient de partage octanol/eau
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Méthode de calcul

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

## Section 1. Identification

Identificateur de produit : MIBC (EST)

Code du produit : Q08646

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

#### Utilisations identifiées

Non disponible.

Données relatives au fournisseur : QUADRA CHIMIE LTEE.  
3901 F.X Tessier  
Vaudreuil-Dorion, QC  
CANADA J7V 5V5  
1-800-665-6553

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/SEMAINE AU CANADA - APPELER 1-800-567-7455

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger : Attention  
Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une irritation des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

Généralités

: Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Section 2. Identification des dangers

<b>Intervention</b>	: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
<b>Stockage</b>	: Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	: Substance
------------------------------	-------------

<b>Nom des ingrédients</b>	<b>% (p/p)</b>	<b>Numéro CAS</b>
alcool méthylamylique	99 - 100	108-11-2

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détailler tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Contact avec la peau</b>	: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
<b>Ingestion</b>	: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne

## Section 4. Premiers soins

rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

#### **Dangers spécifiques du produit**

- Liquide et vapeurs inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Eliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
alcool méthylamylique	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). Absorbé par la peau.</b> TWA: 25 ppm 8 heures. TWA: 104 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. STEL: 40 ppm 15 minutes. STEL: 167 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier technique afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

#### Mesures de protection individuelle

##### Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

##### Protection oculaire/faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

##### Protection des mains

- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

##### Protection du corps

- L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

##### Autre protection pour la peau

- Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

##### Protection respiratoire

- En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Incolore.
<b>Odeur</b>	: Légère.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: Non disponible.
<b>Point de fusion</b>	: -90°C (-130°F)
<b>Point d'ébullition</b>	: 131.6°C (268.9°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Creuset ouvert: 41°C (105.8°F)
<b>Taux d'évaporation</b>	: 0.26 (acétate de butyle normal = 1)
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 5.5%
<b>Tension de vapeur</b>	: 0.37 kPa (2.78 mm Hg) [température ambiante]
<b>Densité de vapeur</b>	: 3.52 [Air = 1]
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Densité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: 335°C (635°F)
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Dynamique (température ambiante): 4.074 mPa·s (4.074 cP)
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: les matières oxydantes les acides

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Produits de décomposition** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool méthylamylique	DL50 Orale	Rat	2590 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Non disponible.

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
alcool méthylamylique	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.

**Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

## Section 11. Données toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmoiement rougeur
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
Contact avec la peau	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	2590.3 mg/kg

## Section 12. Données écologiques

#### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
MIBC (EST)	Aiguë CE50 337 mg/l Aiguë CL50 >92.4 mg/l	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas	48 heures 96 heures

#### Persistante et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
MIBC (EST)	-	85 % - Facilement - 28 jours	-	-
Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique		Photolyse	Biodégradabilité
MIBC (EST)	-		-	Facilement

#### Potentiel de bioaccumulation

## Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
alcool méthylamlylique	1.43	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
<b>Numéro ONU</b>	2053
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ALCOOL MÉTHYLAMYLIQUE
<b>Classe de danger relative au transport</b>	3 
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Autres informations</b>	Réglementé pour les grands contenants (>450 litres)

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 10 Juillet 2017
<b>Élaborée par</b>	: Affaires réglementaires
<b>Légende des abréviations</b>	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques LogKoe = coefficient de partage octanol/eau NU = Nations Unies RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

# Oxygène (liquide réfrigéré)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 03/24/2017

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Oxygène (liquide réfrigéré)
n° CAS	: 7782-44-7
Code du produit	: CA-1001-05232
Formule	: O <sub>2</sub>

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Divers/Atmosphères spéciales pour l'alimentation/Applications Laser

#### 1.3. Fournisseur

Air Liquide Canada Inc.  
1250, René Lévesque West Blvd. Suite 1700  
H3B 5E6 Montreal, QC - Canada  
T 1-800-817-7697  
[www.airliquide.ca](http://www.airliquide.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 514-878-1667

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS-CA)

Gaz comburants, Catégorie 1	H270
Gaz sous pression Gaz liquide fortement refroidi	H281

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS03

GHS04

Mention d'avertissement (GHS-CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-CA)

: H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant  
H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques

Conseils de prudence (GHS-CA)

: P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles  
P244 - Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P282 - Porter des gants isolants contre le froid et un équipement de protection du visage ou des yeux  
P336+P315 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées  
P315 - Consulter immédiatement un médecin  
P370+P376 - En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger  
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé  
CGA-PG05 - Utiliser un dispositif anti-refoulement de prévention sur la tuyauterie  
CGA-PG06 - Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide  
CGA-PG10 - Utiliser seulement avec l'équipement approprié pour la pression du cylindre  
CGA-PG20 - Utiliser uniquement avec l'équipement fabriqué avec des matériaux compatibles et appropriés pour pression du cylindre  
CGA-PG22 - Utiliser seulement avec l'équipement nettoyé pour service d'oxygène

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun(e).

# Oxygène (liquide réfrigéré)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Oxygène (liquide réfrigéré) (Constituant principal)	(n° CAS) 7782-44-7	100	Ox. Gas 1, H270 Gaz liquides réfrigérés, H281

Texte complet des phrases H: voir section 16

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Remove victim to uncontaminated area.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de gelée, pulvériser de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir de l'assistance médicale.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des lésions oculaires sévères et même irréversibles, par gelures consécutives à la rapide évaporation du liquide.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.
- Symptômes/effets après administration intraveineuse : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Symptômes chroniques : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : En cas de malaise consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée ou brouillard.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Réactivité : Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sous-sections ci-dessous.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Essayez d'arrêter la fuite. Évacuer la zone affectée. Surveiller la concentration du produit libéré. Éliminer les sources d'inflammation. Utiliser des vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate. Empêcher de pénétrer dans les égouts, les sous-sols et les postes de travail, ou tout endroit où son accumulation peut être dangereuse.
- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : ÉVACUER LE PERSONNEL DE LA ZONE CONTAMINÉE. Utiliser l'équipement de protection approprié. Si la fuite est sur l'équipement de l'utilisateur, être certain de purger le système avant d'effectuer les réparations. Si la fuite provient d'un récipient ou vanne du conteneur, contacter l'établissement d'Air Liquide Canada plus proche.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# Oxygène (liquide réfrigéré)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Récipient sous pression: ne pas percer, ni brûler, même après usage.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 52 °C/125 °F. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles : Inconnu.

Matières incompatibles : Matières inflammables. Matières combustibles. Agents réducteurs.

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Prévoir une extraction locale et générale adéquate. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. Éviter les atmosphères riches en oxygène (>23,5%). Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz oxydants peuvent être libérés. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité. Écran facial.



Protection des mains

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Protection oculaire

: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection adéquats, par ex. sarrau, salopettes, ou des vêtements résistants aux flammes.

Protection des voies respiratoires

: Pas nécessaire pendant les opérations normales et habituelles. Voir les sections 5 et 6.

Protection contre les dangers thermiques

: Porter des gants isolants au froid lors du transfert ou de la rupture des connexions de transfert.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

Autres informations

: Considérer l'utilisation de vêtements de sécurité résistant aux flammes. Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Liquide

Apparence

: Gaz comprimé liquefié.

Masse moléculaire

: 31,9988 g/mol

Couleur

: Liquide bleuâtre.

Odeur

: Aucune propriété d'avertissement d'odeur.

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

pH

: Aucune donnée disponible

pH solution

: Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1)

: Non applicable aux gaz ou mélanges gazeux.

Point de fusion

: -219 °C

Point de congélation

: -219 °C

Point d'ébullition

: -183 °C

Point d'éclair

: Non applicable aux gaz ou mélanges gazeux.

Température critique

: -118 °C

# Oxygène (liquide réfrigéré)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Non applicable.
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: 5043 kPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,1
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz	: 1,1
Solubilité	: Eau: 39 mg/l
Log Pow	: Non applicable aux gaz non organiques.
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable.
Viscosité, dynamique	: Non applicable.
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Oxydant.
Limites d'explosivité	: Non flammable.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Gaz liquides réfrigérés
Indications complémentaires	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sous-sections ci-dessous.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Risque d'explosion en cas de déversement sur des matériaux de structure organiques (par exemple du bois ou de l'asphalte). Oxyde violemment la matière organique.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Peut réagir violemment avec des matières combustibles et les agents réducteurs. Considérer le danger potentiel de toxicité dû à la présence de polymères chlorés ou fluorés dans des conduites d'oxygène à haute pression (> 30 bars) en cas de combustion. Garder l'équipement exempt d'huile et de graisse. Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à ISO 11114. Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun(e).

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

# Oxygène (liquide réfrigéré)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Oxygène (liquide réfrigéré) (7782-44-7)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
------------------------------	---

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Oxygène (liquide réfrigéré) (7782-44-7)

Log Pow	Non applicable aux gaz non organiques.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Oxygène (liquide réfrigéré) (7782-44-7)

Log Pow	Non applicable aux gaz non organiques.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Peut causer des dégâts de gel à la végétation.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques. Peut être évacué vers l'atmosphère dans un endroit bien ventilé. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Indications complémentaires : Aucun(e).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

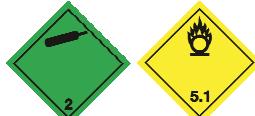
### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### TMD

N° ONU (TMD) : UN1073  
TMD Classe Primaire de Danger : 2.2 - Catégorie 2.2 - Gaz ininflammable, non toxique.  
TMD Classes Subsidiaires : 5.1  
Description document de transport : UN1073 OXYGÈNE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ, 2.2  
Désignation officielle pour le transport : OXYGÈNE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ

Etiquettes de danger (TMD) : 2.2 - Gaz non inflammables, non toxiques  
5.1 - Matières combustibles



TMD Dispositions particulières : 87 - Malgré le mot « Interdit » inscrit dans la colonne 9 de l'annexe 1, il est permis de transporter ces marchandises dangereuses à bord d'un véhicule routier de passagers ou d'un véhicule ferroviaire de passagers conformément à l'article 1.15 de la partie 1, Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux, lorsqu'elles sont utilisées à des fins médicales pendant le transport et qu'elles sont dans un contenant d'une capacité inférieure ou égale à 1 L. DORS/2008-34

Indice PIU : 3 000

Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 0

Indice pour les navires de passagers : 450 kg

# Oxygène (liquide réfrigéré)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Quantités exemptées (TMD) : E0  
Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : Interdit

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

DOT NA no. : UN1073  
N° ONU (DOT) : 1073

Description document de transport : UN1073 Oxygen, refrigerated liquid (cryogenic liquid), 2.2  
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Oxygen, refrigerated liquid (cryogenic liquid)

Sélection du champ "Contient déclaration" :

Classe (DOT) : 2.2 - Catégorie 2.2 - Gaz comprimé ininflammable 49 CFR 173.115  
Division (DOT) : 2.2  
Étiquettes de danger (DOT) : 2.2 - Gaz ininflammable  
5.1 - Oxydant



Dangereux pour l'environnement : Non

DOT Dispositions Spéciales (49 CFR 172.102) : T75 - When portable tank instruction T75 is referenced in Column (7) of the 172.101 Table, the applicable refrigerated liquefied gases are authorized to be transported in portable tanks in accordance with the requirements of 178.277 of this subchapter  
TP5 - For a portable tank used for the transport of flammable refrigerated liquefied gases or refrigerated liquefied oxygen, the maximum rate at which the portable tank may be filled must not exceed the liquid flow capacity of the primary pressure relief system rated at a pressure not exceeding 120 percent of the portable tank's design pressure. For portable tanks used for the transport of refrigerated liquefied helium and refrigerated liquefied atmospheric gas (except oxygen), the maximum rate at which the tank is filled must not exceed the liquid flow capacity of the pressure relief device rated at 130 percent of the portable tank's design pressure. Except for a portable tank containing refrigerated liquefied helium, a portable tank shall have an outtake of at least two percent below the inlet of the pressure relief device or pressure control valve, under conditions of incipient opening, with the portable tank in a level attitude. No outtake is required for helium  
TP22 - Lubricants for portable tank fittings (for example, gaskets, shut-off valves, flanges) must be oxygen compatible

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 320

DOT Emballage non en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 316

DOT Emballage en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 318

DOT Quantité Limitations passager avion/rail (49 CFR 173.27) : Forbidden

DOT Quantité avion Limitations Cargo seulement (49 CFR 175.75) : Forbidden

DOT Emplacement d'arrimage : D - Le matériel doit être rangé " sur le pont seulement " sur un cargo et un bateau à passagers transportant un nombre de passagers limité à pas plus que le plus grand des 25 passagers ou un passager pour chaque 3 m de longueur globale de vaisseaux, mais le matériel est interdit sur les navires à passagers qui est dépassé le nombre limite de passagers

Emergency Response Guide (ERG) Number : 122

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients: - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée. - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

# Oxygène (liquide réfrigéré)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG)	:	1073
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	:	OXYGÈNE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ
Classe (IMDG)	:	2 - Gaz
N° GSMU	:	122
Ship Safety Act	:	Gases under pressure/Gases nonflammable nontoxic under pressure(Dangerous Goods Notification Schedule first second and third Article Dangerous Goods Regulations)
Port Regulation Law	:	Hazardous materials/High pressure gas (Article 21, Paragraph 2 of Law, Article 12 rule, notice attached table that defines the type of dangerous goods)

#### IATA

N° UN (IATA)	:	1073
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	:	Oxygen, refrigerated liquid
Classe (IATA)	:	2
Civil Aeronautics Law	:	Gases under pressure/Gases nonflammable nontoxic under pressure(Hazardous materials notice Appended Table 1 Article 194 of the Enforcement Regulations)

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Oxygène (liquide réfrigéré) (7782-44-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Oxygène (liquide réfrigéré) (7782-44-7)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans le NZIoc (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 24/03/2017

Textes complets des phrases H:

H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques

FDS Canada (GHS)

LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT UNIQUEMENT À L'USAGE DE PERSONNES D'UMENT FORMÉES ET QUALIFIÉES ET À LEURS RISQUES ET DISCRÉTION. LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CI-DESSUS PROVIENNENT DE SOURCES QUE NOUS ESTIMONS FIALES. CEPENDANT, AIR LIQUIDE CANADA INC. NE DONNE AUCUNE REPRÉSENTATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTIE QUE CE SOIT QUANT À LEUR EXACTITUDE ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES OU PERTES DECOULANTS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LEUR BONNE OU MAUVAISE UTILISATION.

# Oxygène (comprimé)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 03/24/2017

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Oxygène (comprimé)
n° CAS	: 7782-44-7
Code du produit	: CA-1001-01251
Formule	: O <sub>2</sub>
Synonymes	: Oxygen / ALIGAL <sup>TM</sup> 3/ LASAL <sup>TM</sup> 2003

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions	: Gaz pour tests/calibration; Atmosphères spéciales pour l'alimentation; Applications au laser; Soudage
--	---

#### 1.3. Fournisseur

Air Liquide Canada Inc.  
1250, René Lévesque West Blvd. Suite 1700  
H3B 5E6 Montreal, QC - Canada  
T 1-800-817-7697  
[www.airliquide.ca](http://www.airliquide.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 514-878-1667
------------------	----------------

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS-CA)

Gaz comburants, Catégorie 1 H270

Gaz sous pression Gaz comprimé H280

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-CA)

: H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (GHS-CA)

: P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles

P244 - Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P370+P376 - En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

CGA-PG02 - Protéger contre les rayons solaires lorsque la température ambiante dépasse 52°

C / 125° F

CGA-PG05 - Utiliser un dispositif anti-refoulement de prévention sur la tuyauterie

CGA-PG06 - Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide

CGA-PG10 - Utiliser seulement avec l'équipement approprié pour la pression du cylindre

CGA-PG14 - S'approcher prudemment d'une possible zone de fuite

CGA-PG20 - Utiliser uniquement avec l'équipement fabriqué avec des matériaux compatibles et appropriés pour pression du cylindre

CGA-PG21 - Ouvrir la valve lentement

CGA-PG22 - Utiliser seulement avec l'équipement nettoyé pour service d'oxygène

# Oxygène (comprimé)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Oxygène (comprimé) (Constituant principal)	(n° CAS) 7782-44-7	> 99,99	Ox. Gas 1, H270 Gaz comprimés, H280

Texte complet des phrases H: voir section 16

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.  
Premiers soins après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.  
Premiers soins après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.  
Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.  
Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.  
Symptômes/effets après administration intraveineuse : Non connu(e).  
Symptômes chroniques : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : En cas de malaise consulter un médecin. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.  
Protection en cas d'incendie : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Ne pas rentrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée.  
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : ÉVACUER LE PERSONNEL DE LA ZONE CONTAMINÉE. Utiliser l'équipement de protection approprié. Si la fuite est sur l'équipement de l'utilisateur, être certain de purger le système avant d'effectuer les réparations. Si la fuite provient d'un récipient ou vanne du conteneur, contacter l'établissement d'Air Liquide Canada plus proche.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.

# Oxygène (comprimé)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Procédés de nettoyage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Récipient sous pression: ne pas percer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement avec l'équipement approprié pour la pression du cylindre. Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Ne pas exposer à une température supérieure à 52 °C/125 °F. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles

: Inconnu.

Matières incompatibles

: Matières inflammables. Matières combustibles. Agents réducteurs.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Veiller à une ventilation adéquate. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité.



Protection des mains

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Protection oculaire

: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection adéquats, par ex. sarrau, salopettes, ou des vêtements résistants aux flammes.

Protection des voies respiratoires

: Pas nécessaire pendant les opérations normales et habituelles. Voir les section 5 et 6.

Protection contre les dangers thermiques

: Pas nécessaire pendant les opérations normales et habituelles.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

Autres informations

: Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Gaz

Apparence

: Gaz incolore

Masse moléculaire

: 31,9988 g/mol

Couleur

: Incolore

Odeur

: Inodore

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

pH

: Non applicable

pH solution

: Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1)

: Non applicable aux mélanges de gaz.

Point de fusion

: -219 °C

Point de congélation

: -219 °C

# Oxygène (comprimé)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point d'ébullition	: -181,95 °C
Point d'éclair	: Non applicable – non inflammable
Température critique	: -117,55 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Voir sections 2.1 et 2.2
Pression de la vapeur	: 28,1 mbar 23°C
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: 5043 kPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 1,105
Densité relative	: 1,1
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Massé volumique	: 1,4289 kg/m³ (at 21.1 °C)
Densité relative de gaz	: 1,1
Solubilité	: Eau: 39 mg/l
Log Pow	: Non applicable aux gaz non organiques.
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable.
Viscosité, dynamique	: Non applicable.
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable (gaz non inflammable).
Propriétés comburantes	: Non combustible mais augmente la combustion d'autres substances. Peut intensifier le feu. Oxydant.
Limites d'explosivité	: Non applicable – non inflammable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols
-----------------------------	--

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Inconnu.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Oxyde violemment de la matière organique.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Matières combustibles. Matières inflammables. Agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Inhalation:gaz: Non classé.

### Oxygène (comprimé) ( f )7782-44-7

CL50 inhalation rat (ppm)	800000 ppm/4h
ATE CA (gases)	800000,00000000 ppmV/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: Non applicable.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

# Oxygène (comprimé)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Oxygène (comprimé) (7782-44-7)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
------------------------------	---

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Oxygène (comprimé) (7782-44-7)

Log Pow	Non applicable aux gaz non organiques.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Oxygène (comprimé) (7782-44-7)

Log Pow	Non applicable aux gaz non organiques.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Reporter au dépliant CGA P-63 "Disposal of Gases" disponible au site [www.cganet.com](http://www.cganet.com) pour plus d'informations sur les méthodes d'élimination appropriées.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

### TMD

N° ONU (TMD) : UN1072

TMD Classe Primaire de Danger : 2.2 - Catégorie 2.2 - Gaz ininflammable, non toxique.

TMD Classes Subsidiaries : 5.1

Description document de transport : UN1072 OXYGÈNE COMPRIMÉ, 2.2

Désignation officielle pour le transport : OXYGÈNE COMPRIMÉ

Etiquettes de danger (TMD) : 2.2 - Gaz non inflammables, non toxiques  
5.1 - Matières comburantes



Indice PIU : 3 000

Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 0.125 L

Quantités exemptées (TMD) : E0

# Oxygène (comprimé)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Indice pour les véhicules routiers de passagers : 75 L  
et les véhicules ferroviaires de passagers

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

DOT NA no.	: UN1072
N° ONU (DOT)	: 1072
Description document de transport	: UN1072 Oxygen, compressed, 2.2
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Oxygen, compressed
Sélection du champ "Contient déclaration"	: DOT_TECHNICAL - Proper Shipping Name - Technical (DOT)
Classe (DOT)	: 2.2 - Catégorie 2.2 - Gaz comprimé ininflammable 49 CFR 173.115
Division (DOT)	: 2.2
Étiquettes de danger (DOT)	: 2.2 - Gaz ininflammable 5.1 - Oxydant
	
Dangereux pour l'environnement	: Non
DOT Dispositions Spéciales (49 CFR 172.102)	: 110 - Fire extinguishers transported under UN1044 may include installed actuating cartridges (cartridges, power device of Division 1.4C or 1.4S), without changing the classification of Division 2.2, provided the aggregate quantity of deflagrating (propellant) explosives does not exceed 3.2 grams per extinguishing unit A14 - Il n'est pas permis de transporter ce matériel comme quantité limitée ou commodité de consommateur conformément à 173.306 de ce sous-chapitre lorsque transporté sur un avion
DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx)	: 306
DOT Emballage non en Vrac (49 CFR 173.xxx)	: 302
DOT Emballage en Vrac (49 CFR 173.xxx)	: 314;315
DOT Quantité Limitations passager avion/rail (49 CFR 173.27)	: 75 kg
DOT Quantité avion Limitations Cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériel peut être rangé « sur le pont » ou « sous le pont » d'unvaisseau cargo ou un vaisseau de passagers
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 122 (UN1072)
Mesures de précautions pour le transport	: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients: - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée. - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG)	: 1072
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: COMPRESSED GAS, OXIDIZING, N.O.S.
Classe (IMDG)	: 2 - Gaz
N° GS MU	: 122
Ship Safety Act	: Gases under pressure/Gases nonflammable nontoxic under pressure(Dangerous Goods Notification Schedule first second and third Article Dangerous Goods Regulations)
Port Regulation Law	: Hazardous materials/High pressure gas (Article 21, Paragraph 2 of Law, Article 12 rule, notice attached table that defines the type of dangerous goods)

# Oxygène (comprimé)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### IATA

N° UN (IATA)	: 1072
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: COMPRESSED GAS, OXIDIZING, N.O.S.
Classe (IATA)	: 2
Civil Aeronautics Law	: Gases under pressure/Gases nonflammable nontoxic under pressure(Hazardous materials notice Appended Table 1 Article 194 of the Enforcement Regulations)

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Oxygène (comprimé) (7782-44-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Oxygène (comprimé) (7782-44-7)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIOC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 24/03/2017

Textes complets des phrases H:

H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

FDS Canada (GHS)

LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT UNIQUEMENT À L'USAGE DE PERSONNES DÛMENT FORMÉES ET QUALIFIÉES ET À LEURS RISQUES ET DISCRÉTION. LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CI-DESSUS PROVIENNENT DE SOURCES QUE NOUS ESTIMONS Fiables. CEPENDANT, AIR LIQUIDE CANADA INC. NE DONNE AUCUNE REPRÉSENTATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE QUE CE SOIT QUANT À LEUR EXACTITUDE ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES OU PERTES DECOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LEUR BONNE OU MAUVAISE UTILISATION.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PEROXYDE D'HYDROGÈNE TEC 70% (P)

## Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : PEROXYDE D'HYDROGÈNE TEC 70% (P)  
**Code du produit** : Q08861

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

#### **Utilisations identifiées**

Applications industrielles

**Données relatives au fournisseur** : QUADRA CHIMIE LTEE.  
3901 F.X Tessier  
Vaudreuil-Dorion, QC  
CANADA J7V 5V5  
1-800-665-6553

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/SEMAINE  
AU CANADA - APPELER 1-800-567-7455

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : LIQUIDES COMBURANTS - Catégorie 1  
TOXICITÉ AIGUÈ (orale) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUÈ (inhalation) - Catégorie 4  
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE  
(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement**

**Mentions de danger**

: Danger

: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

## Section 2. Identification des dangers

- Prévention** : Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Intervention** : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
- Stockage** : Garder sous clef. Stocker séparément.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
peroxyde d'hydrogène	70	7722-84-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler

## Section 4. Premiers soins

- dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement la peau et les vêtements contaminés avec beaucoup d'eau. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques du produit** : Matières comburantes puissantes. Peut provoquer un incendie ou une explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Aucune donnée spécifique.
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### **Grand déversement**

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Ne pas absorber dans la sciure ni autre matière combustible. Il peut exister un risque de feu lorsque ce produit sèche. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### **Grand déversement**

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ne pas absorber dans la sciure ni autre matière combustible. Il peut exister un risque de feu lorsque ce produit sèche. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### **Conseils sur l'hygiène générale au travail**

- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des vêtements, des produits incompatibles et des matières combustibles. Porter des vêtements ignifuges. Tenir à l'écart des bases. Tenir à l'écart de la chaleur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

#### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Séparer des bases. Séparer des agents réducteurs et des matières combustibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute

## Section 7. Manutention et stockage

contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
peroxyde d'hydrogène	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016).</b> TWA: 1 ppm 8 heures. TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	: Liquide. [Clair.]
<b>Couleur</b>	: Incolore.
<b>Odeur</b>	: Âcre.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: <1
<b>Point de fusion</b>	: -40°C (-40°F)
<b>Point d'ébullition</b>	: 125°C (257°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	: >1 (acétate de butyle = 1)
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: 1.5 kPa (11 mm Hg) [température ambiante]
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 1.29
<b>Densité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Dynamique (température ambiante): 1.24 mPa·s (1.24 cP)
<b>Volatilité</b>	: 100% (v/v)

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Ces conditions peuvent inclure : contact avec des substances combustibles Les réactions peuvent inclure : risque d'explosion

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Conditions à éviter** : Un incendie peut se déclarer si ce produit sèche sur les vêtements ou sur une autre matière combustible.
- Matériaux incompatibles** : matières réductrices  
les matières combustibles  
les substances organiques  
les métaux  
les alcalis
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
peroxyde d'hydrogène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	1 milligrams	-

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
peroxyde d'hydrogène	3	-	A3

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
peroxyde d'hydrogène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

## Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.

**Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale Inhalation (vapeurs)	714.3 mg/kg 15.71 mg/l

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
peroxyde d'hydrogène	Aiguë CE50 1.2 mg/l Eau de mer	Algues - Dunaliella tertiolecta - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 5.38 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 2320 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 93 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 989.7 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus tshawytscha - Œuf	43 jours

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
peroxyde d'hydrogène	-1.36	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

### Méthodes d'élimination

- Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD	
Numéro ONU	2015
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE STABILISÉE
Classe de danger relative au transport	5.1 (8)  
Groupe d'emballage	I
Autres informations	Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

Date d'édition/Date de révision	: 26 Mai 2017
Élaborée par	: Affaires réglementaires
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques LogKoe = coefficient de partage octanol/eau NU = Nations Unies RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES COMBURANTS - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul

### Avis au lecteur

## Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.